



Haïti/Politique

LES ÉLECTIONS SONT REPORTÉES!



USA-Israël contre l'Iran

VERS LA FIN DE LA GUERRE OU UN AUTRE BLUFF ?



Où est passée
la commission
présidentielle
sur les enfants
en difficulté?



POÉSIE

“Avec les
yeux
du coeur”
de

Martine Milard.

LE PAPE LÉON XIV DEMANDE DE METTRE FIN À CETTE GUERRE INJUSTE AU MOYEN-ORIENT!



Sa Sainteté, le Pape Léon XIV

*Souvenons-nous tout particulièrement des innocents : les enfants, les personnes âgées, les malades, tant de personnes qui sont déjà ou seront victimes de cette guerre interminable. Rappelons à tous que **les attaques contre les infrastructures civiles sont contraires au droit international**. Mais elles sont aussi le signe de la haine, de la division, de la destruction dont l'être humain est capable. Nous voulons tous œuvrer pour la paix. Les gens veulent la paix. >>*

*<< I will simply say hum, once again what I said in the Orbi message on Sunday asking all people of good will to search a way for peace, but not violence, to reject war, especially **a war which many people have said it's unjust war**, which is continuing to escalate, and which is not resolving anything. In fact, we have a worldwide economic crisis, energy crisis. The situation in the Middle East is upgrading instability and which is **only provoking more hatred throughout the world**. >>*

*<< So, come back to the table; let's talk; let's look for solutions in a peaceful way. Let's remember specially the innocent: children, the elderly, sick, so many people who have already become or will become victims of this continued warfare. To remind all that **attack on civilian infrastructures is against the international law**. But that it is also a sign of the hatred, the division, the destruction the human being is capable of. We all want to work for peace. People want peace. >>*

<<I would invite citizens of all the countries involved to contact the authorities, political leaders, congressmen, to ask them, tell them to work for peace and to reject war always. Thank you! >>

*« Je vais simplement répéter ce que j'ai dit dimanche dans le message 'Urbi et Orbi', appelant toutes les personnes de bonne volonté à rechercher la paix et non la violence, à rejeter la guerre, en particulier **une guerre que beaucoup qualifient d'injuste**, qui ne cesse de s'intensifier et qui ne résout rien. En réalité, nous sommes confrontés à une crise économique et énergétique mondiale. La situation au Moyen-Orient accroît l'instabilité et ne fait qu'attiser la haine dans le monde entier. »*

« Alors, revenons à la table des négociations ; parlons ; cherchons des solutions pacifiques.

<< J'invite les citoyens de tous les pays concernés à contacter les autorités, les dirigeants politiques et les parlementaires pour leur demander d'œuvrer pour la paix et de rejeter la guerre en toutes circonstances. Merci !>>

PAPE LÉON XIV Mardi 7 Avril 2026

NB. Transcrit et traduction de l'anglais par Jean Hénoc Faroul

POPE LEO XIV

“LA GUERRE EN IRAN EST UNE GRAVE ERREUR!”



Le Président du Gouvernement d'Espagne, Pedro Sanchez.

<< J'ai un immense respect pour la présidence des États-Unis et une immense admiration pour la société américaine. >>

<< Respect et admiration. >>

<< Dès lors, je crois que la position du gouvernement espagnol est claire. Nous l'avons exprimée dès le début de la guerre, concernant notre position et la façon dont nous qualifions cette guerre, qui se situe clairement en

dehors du cadre du droit international. Et donc, quelle est la position du gouvernement espagnol ? >>

<< Je crois également qu'entre pays alliés, il est bon d'aider lorsqu'on a raison, et aussi de signaler lorsqu'on a tort ou qu'on commet une erreur, ce qui est le cas ici. Cette guerre en Iran, à mon avis, et de l'avis du gouvernement espagnol, est une erreur extraordinaire. >>

LA GUERRE EN IRAN EST UNE GRAVE ERREUR.

<< Qu'ont obtenu les instigateurs de cette guerre illégale ?

<< À mon avis, ils ont obtenu les résultats suivants :

<<Premièrement :

<< Bafouer le droit international, déstabiliser le Moyen-Orient et raviver les conflits en Irak et au Liban ;

<< Ensevelir Gaza sous les décombres, non pas de béton cette fois, mais de l'oubli et de l'indifférence>> ;

<< Semer l'insécurité dans les pays du Golfe, qui étaient encore en sécurité il y a moins d'un mois>> ;

<< Encourager, comme nous l'avons vu hier, les programmes nucléaires du Pakistan et de la Corée du Nord >> ;

<< Fournir à Poutine plus de 8 milliards d'euros pour financer sa guerre et son invasion de l'Ukraine, grâce à la hausse des prix du carburant et à la levée des sanctions, également obtenues par l'administration américaine.>>

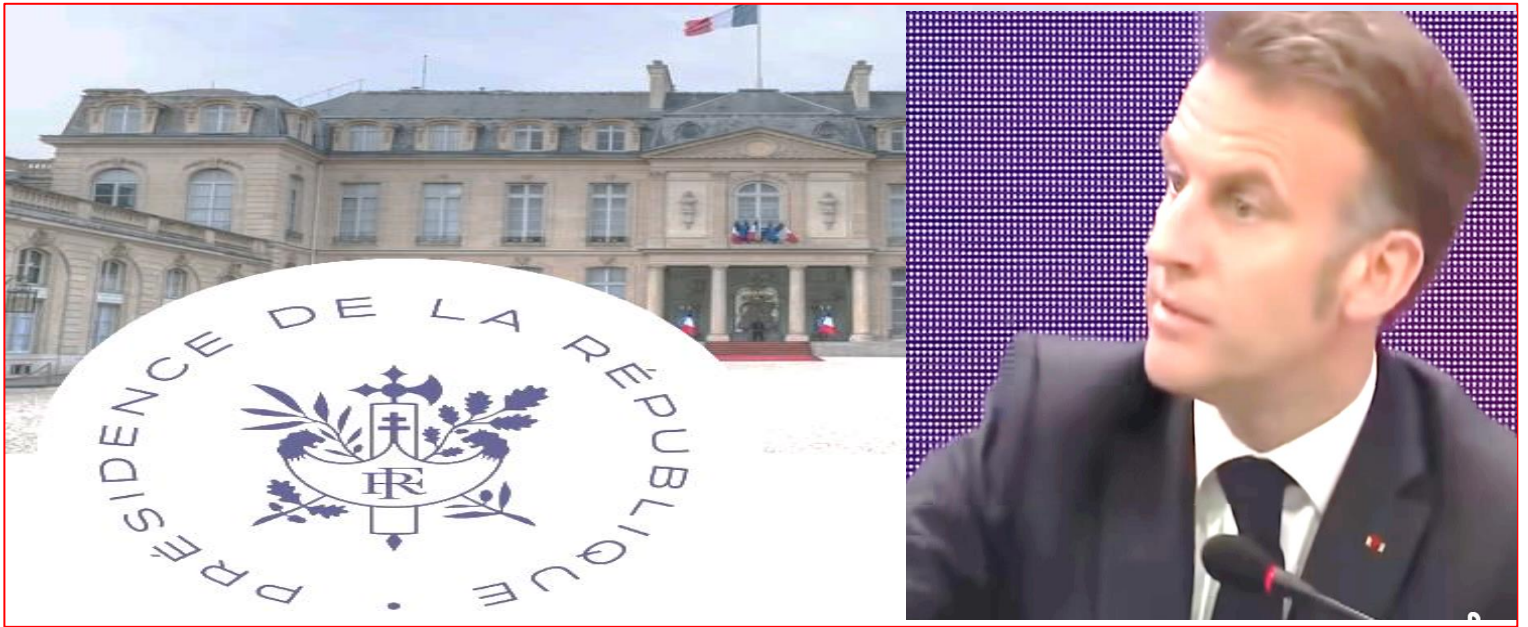
<< Et la vérité, Mesdames et Messieurs, c'est que cette guerre est une grave erreur dont nous n'acceptons ni ne sommes disposés à payer le coût humanitaire, moral, économique et sécuritaire>>. (Applaudissements)

Magazine « Haïti-Espoir »

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir

MACRON, L'EUROPE ET LES USA: LA DÉCHIRURE!



<< **NOUS SOMMES PRÉ-VI-SIBLES!** >>

<< L'Europe, je le crois, est un continent extrêmement attractif, qui est en train de se simplifier, de se moderniser. Et, je le dis depuis plusieurs mois parce nos amis Américains m'ont donnée un argument de vente inédit, donc je l'utilise. >>

<< **Nous sommes pré-vi-sibles.**>> (applaudissements de l'assistance)

<< Alors parfois, je comprends, on me dit : c'est très lent ce Conseil Européen ; ils sont 27 ; ils doivent se mettre d'accord. C'est vrai. On essaie quand même de s'améliorer. On sait répondre vite maintenant, face aux crises. >>

<< Mais alors, il y a une chose qui est sûre. On respecte l'état de droit ; on respecte le D ; Droit international ; on n'est pas pour les tarifs commerciaux ; on respecte toujours les règles du jeu. D'ailleurs s'il y en a un dernier dans la pièce pour les respecter, c'est nous. Et on tient à ça. >>

<< Et donc, vous avez dans les Européens et les Français, des gens que vous connaissez depuis 140 ans, avec lesquels vous avez bâti beaucoup de choses, et qui ne vont pas changer parce qu'en fait on ne croit pas à loi du plus fort. >>

<< En fait, ça tombe bien parce que comme vous, on n'est pas les plus forts. Donc, euh... Mais, on pense que celui qui est le plus fort commet une énorme erreur le jour où il applique la loi du plus fort et il abandonne le cadre commun. Parce qu'il crée le doute chez les autres. >>

<< Donc, pour nous la confiance qu'on a bâtie avec vous est très importante. Et je sais que les industriels qui sont là, et les investisseurs qui sont là, c'est qu'ils valorisent aussi dans leurs relations avec vous comme partenaires. >>

<< Mais, je veux que c'est ce que le gouvernement valorise : la stabilité, la confiance. >>

<< Quand on s'engage, on fait ensemble. >>

Emmanuel MACRON, Président de la République Française

MACRON POUR UNE TROISIÈME VOIE ENTRE LA CHINE ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE



Emmanuel Macron, au Japon.

<< Aujourd'hui, vous dites : « Je n'aime pas votre régime. Je n'aime pas votre organisation. Je vous considère comme une menace pour votre voisin. Alors, je vais intervenir et vous bombarder. » Vous ouvrez la boîte de Pandore, car personne, enfin... Pourquoi votre pays ne ferait-il pas de même ?

« L'Iran est un très mauvais régime. Oh non. Pas de discussion là-dessus. Je suis en désaccord avec eux sur de nombreux sujets, mais je ne crois pas que nous réglerons la situation uniquement par des bombardements. »

« En Afghanistan, en Libye, nous n'avons jamais tenu nos promesses. Jamais. Même après 20 ans. Il faut donc respecter la souveraineté des peuples. Si un peuple veut changer de régime, il veut réagir, prendre le pouvoir. Il peut le faire. »

« Avec un tel agenda partagé par la Corée, la France, et en y associant l'Europe, le Canada, le Japon, l'Inde, le Brésil et l'Australie, on commence à voir apparaître une troisième voie. Pour ceux qui ne veulent pas dépendre de la Chine, ni être alignés par définition sur les États-Unis. »

<< Today you say: I don't like your regime. I don't like your organization. I consider you as threatening your neighbor. So, I will intervene and bomb you. You open a Pandora box, because not, nobody, I mean.. Why shouldn't yours also do the same?

<< Iran is very bad regime. Oh, no. No discussion about that. I disagree with them on a lot of topics, but I don't believe that we will fix the situation just by bombings.>>

<< In Afghanistan, in Libya, we never delivered. Never. Even after 20 years. So, you have to respect the sovereignty of people. If people wanted to change a regime, they want to react, to step up. They can do so. >>

<< Having such an agenda shared by Korea, France, and bringing with us Europe, the also Europeans, Canada, Japan, India, Brazil, Australia, you start having a third way. Those, who don't want to be dependent on China, or aligned by definition with the US. >>

Le Bloc Russie–Chine–Iran : un défi pour l'ordre mondial

Par Yves Junior Vancol



Vladimir Poutine, Xi Jinping, Mojtaba Khamenei

Le bloc Russie–Chine–Iran représente aujourd'hui un défi majeur pour l'ordre mondial dominé par les puissances anglo-américaines : s'il n'est pas affaibli, il pourrait accélérer la transition vers un système multipolaire où l'influence occidentale serait considérablement réduite.

1. Héritage historique : la stratégie britannique

Depuis deux siècles, la Grande-Bretagne a systématiquement cherché à empêcher l'émergence d'une puissance continentale dominante.

- Napoléon Bonaparte, l'Allemagne impériale et l'Union soviétique ont tous été contenus par Londres.
- La logique était simple : éviter qu'un acteur unique contrôle l'Europe, ce qui aurait menacé la sécurité et l'indépendance de l'île britannique.
- Les guerres napoléoniennes, les deux guerres mondiales et la guerre froide illustrent cette stratégie de balance of power.

2. Le bloc Russie–Chine–Iran aujourd'hui

- Russie : puissance nucléaire, vaste territoire, ressources

énergétiques (pétrole et gaz).

- Chine : puissance industrielle et technologique, marché intérieur de 1,4 milliard de consommateurs.

- Iran : position géostratégique clé, contrôle du détroit d'Hormuz, influence régionale au Moyen-Orient.

Ensemble, ces trois pays forment un axe eurasiatique qui remet en cause la domination occidentale et propose une vision alternative de l'ordre mondial.

3. Les moyens de l'Occident pour contenir ce bloc

- Stratégies indirectes : soutien à des conflits régionaux (guerre en Ukraine, tensions Israël–Iran), alliances militaires (OTAN, pactes stratégiques avec Israël et pays du Golfe), pressions économiques (sanctions contre Moscou et Téhéran, restrictions technologiques contre Pékin).

- Stratégies structurelles : maintien de l'État d'Israël comme pivot au Moyen-Orient, renforcement des partenariats indopacifiques (AUKUS, Quad), tentatives de division interne au bloc (exploiter les divergences russo-chinoises ou sino-iraniennes).

Page suivante

4. Scénarios pour l'ordre mondial

Quatre trajectoires principales se dessinent :

- Affaiblissement du bloc Russie–Chine–Iran : maintien de l'ordre occidental et prolongation de l'hégémonie anglo-américaine.
- Bloc résilient et consolidé : transition vers un ordre multipolaire, affaiblissement du dollar et des institutions occidentales.

- Fragmentation interne du bloc : retour à une compétition régionale, mais sans alternative crédible à l'ordre américain.

- Alliance élargie (Russie–Chine–Iran + pays du Sud global) : rééquilibrage profond, émergence d'un nouvel ordre fondé sur la souveraineté et le rejet de l'ingérence occidentale.

Conclusion

Le Royaume-Uni et les États-Unis poursuivent une stratégie séculaire : empêcher l'émergence d'un bloc continental capable de rivaliser avec leur puissance maritime et financière. Mais contrairement aux cas historiques (France, Allemagne, URSS), le trio Russie–Chine–Iran combine ressources, technologie et géostratégie, ce qui en fait un adversaire beaucoup plus

robuste.

Si ce bloc survit aux pressions occidentales, l'effondrement relatif de l'ordre mondial actuel est probable, ouvrant la voie à une ère multipolaire où l'Occident ne serait plus le centre unique de gravité.

Yves Junior VANCOL, Ing

HAITI-ESPOIR : IDENTIFIER LES PROBLÈMES ; DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES ; RECHERCHER LEURS CAUSES ; SENSIBILISER LES GENS ; ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS !	GÉNÉRIQUE	
	Directeur Général Me. Jean Hénoc Faroul	Promotion Alex Calas
	Rédacteur en Chef Me. Jean Hénoc Faroul	Reporter Thomas Goldy
	Secrétaire de Rédaction Me. Jean Hénoc Faroul	Responsables de Publicité Jean Robert Lhérisson Eder Rosier
	Rédaction Mutchi Obas Alex Calas Ing. Moïse Charles Ing. Yves Junior Vancol Me. Manfred Siméon Me. Jean Hénoc Faroul Bernadel Joseph Jean Gustave Molin	Marketing et distribution Jean Eudes Pierre Jean
		Art graphique Alexis Jean Billy.

BUREAU DE MONÉTISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT



BMPAD

Le Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) est un organisme public autonome, chargé d'assurer la mobilisation, la gestion et la mise en œuvre de projets structurants inscrits dans la politique de développement du Gouvernement.



La création du BMPAD en 2008 a mis fin au Bureau de Gestion du Programme PL-480/Titre III.

Cet organisme fonctionnait sous la direction du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. Contrairement au Bureau de Gestion du Programme PL-480/Titre III, le BMPAD jouit d'une autonomie administrative et financière. Il assure le relais « des accords, des conventions et des protocoles d'entente » de l'ancienne structure. Sa mission est clairement définie selon les statuts précisés dans sa loi cadre.

bmpad.gouv.ht, Port-au-Prince, Haïti

Guterres alerte sur le spectre d'une guerre plus large aux conséquences mondiales



Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres

« *Chaque jour de guerre aggrave les souffrances humaines* », a constaté le chef de l'ONU lors d'un point de presse jeudi matin à New York, dénonçant l'intensification des attaques indiscriminées, le ciblage de civils et la destruction d'infrastructures essentielles. Selon lui, la région se trouve « *au bord d'une guerre plus large* » aux conséquences mondiales.

Les répercussions économiques se font déjà sentir bien au-delà du Moyen-Orient. La perturbation de la navigation maritime, notamment dans le détroit d'Ormuz, entraîne une hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, affectant particulièrement les populations les plus vulnérables, des Philippines au Sri Lanka en passant par le Mozambique.

Mettre fin à la guerre

Face à cette spirale « *de mort et de destruction* », le chef de l'ONU a appelé à un arrêt immédiat des hostilités. Il a exhorté les États-Unis et Israël à « *mettre fin à la guerre* » et l'Iran à cesser ses attaques contre ses voisins. Des efforts diplomatiques sont en cours pour ouvrir une

Le conflit au Moyen-Orient est dans son deuxième mois, faisant craindre une escalade incontrôlable, a averti jeudi le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, lors d'un point de presse à New York.

Au cours de la nuit et de la journée de jeudi, de nouvelles frappes meurtrières ont été signalées à travers le Moyen-Orient, propulsant le prix du pétrole brut jusqu'à 107 dollars en début de séance. Les espoirs d'une fin rapide au conflit se sont amenuisés alors que le Président américain Donald Trump a évoqué mercredi soir encore « deux à trois semaines » d'attaques, parallèlement à des discussions « en cours » avec Téhéran..

voie vers la paix, a-t-il précisé, annonçant l'envoi de son envoyé personnel, Jean Arnault, dans la région. Ces initiatives doivent s'appuyer sur le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies.

« *Les conflits ne s'arrêtent pas d'eux-mêmes* », a conclu M. Guterres. « *Ils prennent fin lorsque les dirigeants choisissent le dialogue plutôt que la destruction. Ce choix doit être fait maintenant* ».

Au moment où le Secrétaire général lançait cet appel, le Conseil de sécurité tenait une réunion sur la coopération entre l'ONU et le Conseil de coopération du Golfe, une organisation régionale regroupant l'Arabie saoudite, Oman, le Koweït, Bahreïn, les Emirats arabes unis et le Qatar. Jeudi après-midi, une autre réunion était prévue sur la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes.

A suivre...

ONU-INFO

U.S. Embassy Haiti



A gauche, le ministre haïtien de la Défense, Mario Andresol

Responsab defans wo nivo nan anbasad Etazini an te rankontre ak Minis Defans Ayiti a, Mario Andresol, pou diskite sou pwoblèm sekirite ijan yo. Diskisyon yo te konsantre sitou sou sipò peyi Etazini bay Ayiti, ansanm ak ranfòsman koperasyon pou konbat gwoup teworis k ap kontinye detwi peyi a epi fè popilasyon ayisyen an soufri. Sekirite ak establite Ayiti enpòtan pou Etazini.

Des hauts responsables de la défense de l'ambassade des États-Unis ont rencontré le ministre haïtien de la Défense, Mario Andresol, afin de discuter des défis urgents en matière de sécurité. Les discussions ont porté principalement sur le soutien apporté par les États-Unis à Haïti et sur le renforcement de la coopération visant à lutter contre les groupes terroristes qui continuent de détruire le pays et de faire souffrir la population haïtienne. La sécurité et la stabilité d'Haïti sont importantes pour les États-Unis

U.S. Embassy senior defense officials met with Haiti's Minister of Defense Mario Andresol to discuss urgent security challenges. Discussions centered on U.S. support to Haiti and enhanced cooperation to counter terrorist gangs who continue to destroy the country and cause suffering to the Haitian people. Haiti's security and stability is important to the United States.

SERVICE MARITIME DE NAVIGATION D'HAÏTI SEMANAH



Le SEMANAH a une mission de régulation et de contrôle des eaux maritimes haïtiennes, qu'il soit côtier, régional ou international. Il agit suivant les directives de son Conseil d'Administration composé du

:

- Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications, Président*
- Ministre de l'Économie et des Finances, Membre*
- Ministre des Affaires Étrangères et des Cultes, Membre*
- Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Membre*
- Ministre du Commerce et de l'Industrie, Membre*
- Directeur Général de l'Institution, Secrétaire du Conseil*



Au milieu, le Directeur Général Eric Prévost Junior

Le SEMANAH joue donc un rôle important en aidant l'État à cerner dans son ensemble les multiples problèmes liés au domaine maritime.

Dans un milieu en perpétuelle mutation et à côté de l'intensification des exigences, le SEMANAH joue un rôle de premier ordre dans la sécurité, la sûreté du transport maritime et la protection de l'environnement marin. Cette mission s'exerce dans les limites de sa juridiction à travers sa structure fonctionnelle.

De plus, par son implantation territoriale, le SEMANAH offre un service public de proximité aux usagers de la mer.



LA GUERRE, C'EST DU SHOW BUSINESS



Les Juifs n'investissent pas en fonction des discours.

Il a déclaré la guerre terminée dimanche. Chaque annonce est faite au bon moment, pour manipuler l'argent. Vous croyez que c'est une coïncidence ?

Mon père me disait : « Si quelqu'un allume un feu et te vend ensuite l'eau, ne le remercie pas ! Interroge-le ! »
Les Juifs n'investissent pas en fonction des discours.

Trump posted six words on Monday morning. The stock market jumped \$2 trillions (thousand of billions) in six minutes. Then, Iran said he was lying. One (1) trillion \$ disappeared, all ion under an hour. And you're still investing based on what this man says.

Here's what happened. 7:05 a.m. Monday, Trump writes on Truth Social that the US and had productive talks. Stocks explode, oil drops 15%. Someone made \$100 millions on trades placed 15 minutes before the post. 15 minutes?

Than Iran denied everything. Said there were no talks, never happened. Half the gains vanished before your

Lundi matin, Trump a publié six mots. La bourse a bondi de 2 000 milliards de dollars en six minutes. Puis, l'Iran a accusé Trump de mentir.

1 000 milliards de dollars ont disparu, le tout en moins d'une heure. Et vous continuez d'investir en vous basant sur ses dires ?

Voici ce qui s'est passé : lundi à 7h05, Trump publie un message sur Social Truth annonçant des discussions fructueuses entre les États-Unis et l'Iran. Les actions explosent, le pétrole chute de 15 %. Quelqu'un a empoché 100 millions de dollars sur des transactions effectuées 15 minutes avant la publication. 15 minutes ?

Puis l'Iran a tout nié. Il a affirmé qu'il n'y avait eu aucune discussion, que rien de tout cela n'avait jamais eu lieu. La moitié des gains s'est évaporée avant même que vous ayez pu prendre votre café. Ce n'est pas la première fois. Il a déclenché la guerre vendredi soir, après la fermeture des marchés.

Nous investissons en fonction de ce que fait l'argent quand personne ne parle. Les discours influencent les marchés pendant quelques minutes. Les fondamentaux, eux, créent de la richesse sur plusieurs générations.

Walter Bronx

morning coffee. This is not the first time. He started the war on Friday night, after the markets closed. He said the war was over on a Sunday. Every announcement is time, perfectly to move money. You think that's a coincidence?

My father told me: when a man starts a fire and then sells you the water, don't thank him! Question him!

Jews don't invest based on speeches. We invest based on what the money does when nobody is talking. Speeches move markets for minutes. Fundamentals move wealth for generations.

Walter Bronx

ADMINISTRASYON JENERAL DWÀN



Lancement du module ASYVAL par l'Administration Générale des Douanes...

Lalwa ak Leta Santral bay Administrasyon Jeneral Dwàn plen pouvwa poul goumen kont kontrebann sou fontyè, nan ewopò ak nan waf yo. Konsa ,ajan dwàn yo gen otorizasyon pou yo:

- arete moun ki ap fè kontrebann ;
- arete chofè kap transpòte machandiz kontrebann ;
- sezi machin ki ap transpòte yo ;
- sezi machandiz sa yo.

Ou menm ki gen gwo depo ak magazen ,se pou fakti ak papyè dwàn ou toujou pare pou montre enspektè dwàn yo. Ladwàn pap jwe, paske san lajan ladwàn, Leta pap ka fonksyone ni bay popilasyon an sèvis

MALÈ AVÈTI PA TOUYE KOKOBE ! EDE LETA POU LETA KA EDE NOU!



“AVEC LES YEUX DU CŒUR” DE MARTINE MILARD



Martine Milard, une artiste polyvalente haïtienne vivant en France

On peut alors se demander en quoi ‘*Avec les yeux du cœur*’ constitue une invitation à changer notre regard sur nous-mêmes, sur les autres et sur les épreuves de la vie.

Le cœur du texte repose sur une transformation du regard. **Martine Milard** invite à dépasser les jugements, les apparences et les blessures visibles pour accéder à une vision plus profonde de la vie: « *Ce n'est pas avec les yeux du corps que l'on comprend la vie, mais avec ceux du cœur.* » Ce message renverse notre manière habituelle de percevoir : On ne se limite plus à ce qui est visible. On cherche le sens caché des événements. On développe une forme de sagesse intérieure. C'est une invitation à une conversion du regard.

La souffrance comme chemin de transformation. L'un des messages les plus forts du texte est que la souffrance n'est pas inutile: « *La douleur peut devenir une porte, si nous acceptons de la traverser.* ». Au lieu de fuir ou rejeter la souffrance, l'auteure propose de l'accueillir, l'écouter, la transformer. Cela rejoint une idée spirituelle profonde : la souffrance peut devenir féconde si elle est vécue avec sens.

L'œuvre <<*Avec les yeux du cœur*>> de **Martine Milard** s'inscrit dans une littérature à la fois autobiographique et spirituelle, où l'expérience personnelle devient source de réflexion universelle. À travers le récit de son parcours marqué par des épreuves profondes, l'auteure invite le lecteur à porter un regard nouveau sur la vie, fondé non pas sur les apparences, mais sur une vision intérieure empreinte d'amour, de foi et d'espérance.

Ainsi, ce texte dépasse le simple témoignage pour proposer une véritable démarche de transformation personnelle, où la souffrance, loin d'être seulement subie, peut devenir un chemin de croissance et de lumière.

Nous verrons que cette œuvre met en valeur, d'une part, la transformation du regard face à la souffrance, et, d'autre part, le rôle essentiel de l'amour, du pardon et de la foi comme voies de libération intérieure

Voir autrement : passer du regard extérieur au regard intérieur

Le pardon comme libération. Le pardon occupe une place centrale. « *Pardoner, ce n'est pas oublier, c'est se libérer.* ». Le pardon n'est pas présenté comme une faiblesse, mais comme un acte de courage, un chemin de guérison intérieure, une reprise de liberté. Le vrai poids n'est pas la blessure, mais ce qu'on en fait. L'amour comme clé de lecture de la vie.

Tout le texte est traversé par une vision où l'amour donne sens à tout. « *Là où il y a de l'amour, même la nuit peut devenir lumière.* » L'amour n'est pas ici un sentiment fragile, mais une force : qui transforme les relations, qui donne du sens aux épreuves, qui éclaire les zones sombres de la vie. L'amour devient une clé d'interprétation universelle.

La foi comme ancrage dans l'épreuve. La foi est présentée comme une force intérieure stable. « *Quand tout vacille, il reste un lieu en nous où Dieu demeure.* » La foi permet de tenir dans les moments difficiles, de ne

pas sombrer dans le désespoir, de garder une espérance vivante. Elle agit comme un point d'ancrage intérieur.

L'espérance malgré tout. Même dans les situations les plus sombres, une lumière demeure. « *Il y a toujours une lumière, même là où l'on croit qu'il n'y en a plus.* » L'espérance n'est pas naïve, elle ne nie pas la douleur, elle la traverse, elle affirme que quelque chose de bon

peut encore naître. C'est une espérance lucide et courageuse.

Dans "*Avec les yeux du cœur*", Martine Milard propose une véritable philosophie de vie spirituelle : voir autrement, aimer davantage, transformer la souffrance, pardonner pour se libérer, garder l'espérance. Ce n'est pas seulement un livre à lire, mais un chemin intérieur à parcourir.

AVEC LES YEUX DU COEUR



En ces temps de grande turbulence
On n'entend que cri de guerre
Estuaire de violence
À l'embarcadère de la déchéance
Les larmes du ciel se déchaînent
Dans l'ivresse des vagues
Impétueuses, indifférente
Rythment les pas de ceux
Qui sont comme des gouttelettes de pluie tombé
Pour nourrir la terre
Alors humblement je quémande pour eux
Un regard avec les yeux du cœur
On détruit tout, on rase tout
Seul demeure le cri de leurs cœurs meurtris
Leur insécurité alimentaire
Leur insécurité tout court

Pour les sans-voix d'Haïti
Les oubliés de Gaza
Les anonymes du Mali
D'Afghanistan du Soudan
Tous les déshérités du sort
Je mendie un regard avec les yeux du cœur

Pour toi qui n'a que désespoir comme pain
La solitude portée telle une écharpe
Comme refrain
Je te vois sur ta croix
Avec les yeux de mon cœur
Porteur d'un message d'amour
Qui a goût du premier baiser
En offrande à un nouveau-né
Apportez donc des fleurs et ne laissez aucun bourgeon
Arrachez, extirpez pendant qu'il est temps
Ce flot de larmes qui ruissellent

Sur le sentier des arbres
Pour déraciner ce paquet de tortures
Et maquiller un peu cet étrange bouquet de silence
Pour ceux qui sont partis
Comme s'ils n'avaient jamais vécu
Comme si leurs étoiles ne devaient pas scintiller
Comme si leurs voix s'arrêtent et se cassent
Sur l'armure de l'océan des blessures
Tous ceux qui jusqu'ici
Inconnus de ces bataillons
Déchirés par des haineux
Habitant les voiles de la bêtise humaine.
À ceux qui n'ont connus
Que peine et abandon
Déception et trahison
À ceux blessés dans leurs âmes
Beaucoup plus que dans leurs chairs
Je demande donc un morceau de regard

Avec les yeux du cœur.
Le grand virage de l'humanité
Ne laisse pas de temps pour voir
Au-delà du visible
On se regarde, mais on ne se voit pas
On se parle sans s'écouter
On se frôle sans se toucher
On s'invente dans sa bulle.
Se réinventer avec autrui
Il ne reste sans doute que cette unique issue
Pour éviter l'autodestruction
De de notre humanité criblée de haine
D'égoïsme
Alors pour nous, pour vous
Je quémande cet ultime regard
Avec les yeux du cœur
Afin de nous voir dans notre nudité
Qui est la seule vérité.

Martine Milard



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
FORCES ARMÉES D'HAÏTI
GRAND QUARTIER GÉNÉRAL
Port-au-Prince, le 2 avril 2026

RÉF: GQG/NO: M-010-26

MÉ MORANDUM

À: Tous les militaires des Forces Armées d'Haïti

Objet: Passage à la Condition D (Alerte Maximale)

1- ORDRE GÉNÉRAL

En prévision des opérations militaires imminentes sur le terrain, le Haut Commandement ordonne le passage à la Condition D pour l'ensemble des unités et organisations militaires sur toute l'étendue du territoire national, à compter du lundi 6 avril 2026.

2- MESURES OBLIGATOIRES

Les dispositions suivantes entrent en vigueur immédiatement et doivent être strictement observées:

- **Rappel des troupes:** Le lundi 6 avril, dès 08h00 AM, tous les militaires doivent avoir rejoint leur lieu de casernement respectif. Un effectif disponible à 100 % est exigé.
- **Permissions et congés:** Tous les congés, permissions et dispenses sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.
- **Tenue réglementaire:** Le port de l'uniforme complet est obligatoire pour tout mouvement (entrées et sorties) au sein des enceintes militaires.
- **Sécurité des installations:** Un contrôle accru et systématique des véhicules et des personnels aux points d'accès des bases sera rigoureusement appliqué.
- **Rapports et documentation:** La tenue des cahiers de garde et la documentation précise de tout événement opérationnel doivent être effectuées avec la plus grande rigueur.
- **Soutien logistique:** Les Commandants d'unités sont tenus de soumettre, sous 24 heures, un état des besoins logistiques essentiels pour couvrir une période d'autonomie de trente (30) jours.

3- DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE

Chaque militaire doit s'assurer du bon état de fonctionnement de son armement individuel et de ses équipements de protection. La veille radio et téléphonique doit être maintenue 24h/24 par les officiers de garde.

4- DISCIPLINE

La mise en exécution de ces directives incombe à la diligence directe des commandants d'unités. Tout contrevenant ou acte de négligence sera traité avec la plus grande fermeté, conformément au Code de Justice Militaire. Une politique de tolérance zéro est instaurée.

POUR LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL DERBY GUERRIER ABSENT:


JONAS JEAN
Major-Général, Forces Armées d'Haïti

CC: Au Ministre de la Défense

Améliorer l'empreinte aquatique : science, gouvernance et responsabilité citoyenne



L'empreinte eau est devenue un indicateur incontournable pour comprendre la pression exercée par nos modes de vie sur les ressources hydriques. Cet article propose une analyse scientifique des composantes de l'empreinte eau, met en lumière les secteurs les plus consommateurs, et explore des pistes d'amélioration adaptées aux réalités locales et globales.

L'empreinte eau : un indicateur clé

Introduite par **Hoekstra et Chapagain** (2002), l'empreinte eau mesure la quantité totale d'eau douce utilisée pour produire biens et services. Elle se décline en trois dimensions :

- **Eau bleue** : prélèvements directs dans les nappes et rivières.
- **Eau verte** : eau de pluie absorbée par les cultures.
- **Eau grise** : volumes nécessaires pour diluer les polluants.

Cet outil permet de comparer l'impact hydrique de produits, d'identifier les points critiques et de guider les politiques publiques.

Les grands secteurs consommateurs

- **Agriculture** : responsable de près de 70 % des prélèvements mondiaux. Les cultures irriguées intensives (riz, coton, canne-à-sucre) présentent une empreinte particulièrement élevée.
- **Industrie** : textile, agroalimentaire et chimie figurent parmi les secteurs les plus gourmands.
- **Énergie** : les centrales thermiques et nucléaires nécessitent d'importants volumes pour le refroidissement.
- **Consommation** : produire 1 kg de bœuf requiert environ 15 000 litres d'eau, contre 1 500 litres pour 1 kg de blé.

L'amélioration de l'empreinte eau ne peut se limiter à des innovations techniques. Elle exige :

- une gouvernance intégrée des bassins versants,
- une sensibilisation citoyenne pour modifier les comportements,
- une coopération internationale pour harmoniser les

politiques.

Dans des contextes vulnérables comme Haïti, la combinaison de savoirs scientifiques et de pratiques communautaires est essentielle pour renforcer la résilience hydrique.

Réduire l'empreinte eau est un impératif écologique et social. La science fournit les outils de mesure et les solutions techniques ; le journalisme scientifique, quant à lui, transforme ces données en récits mobilisateurs. Ensemble, ils peuvent contribuer à une prise de conscience collective et à une transition vers des pratiques durables.

Moïse Charles

- Ingénieur en Environnement
- Spécialiste en gestion et sécurité de l'eau,
- Spécialiste en droit International de l'eau.



COPPOS-HAITI ET ALLIÉS

CHANGER L'ÉTAT ! CHANGER LA VIE !

Aujourd'hui, je marque avec honneur une nouvelle année de dévouement au sein de COPPOS Haiti et Alliés.

Un engagement qui dépasse le simple cadre militant, car il incarne une vision profonde : **Changer l'État, Changer la vie!**

Au fil du temps, cette implication est devenue bien plus qu'un choix... c'est une **responsabilité, une vocation** guidée par la détermination, la persévérance et **l'espoir d'un avenir différent.**

En ce jour chargé de sens, je réaffirme avec force ma volonté de poursuivre ce combat sans relâche, avec dignité, courage et fidélité à nos idéaux.

La lutte continue... **et ma détermination** demeure inébranlable.



Diego PIERRE

Responsable Communication et Porte-Parole

La Protection de l'Environnement : Entrave ou Moteur du Développement en Haïti ?

Par Yves Junior Vancol



Industries vomissant des gaz à effet de serre en Occident.

Héritage historique et perception d'injustice

Les nations industrialisées ont bâti leur prospérité en exploitant sans relâche les ressources naturelles, en polluant massivement et en fragilisant leurs écosystèmes. Après avoir accumulé richesse et pouvoir, elles imposent aujourd'hui des règles environnementales strictes aux pays en développement. Cette attitude génère une perception d'injustice structurelle :

Après s'être enrichis en détruisant la nature, ils souhaitent maintenant nous empêcher de suivre la même voie.

Bien que cette vision repose sur une réalité historique, elle ne peut à elle seule guider nos choix stratégiques.

L'environnement : pilier de la survie nationale

En Haïti, l'environnement n'est ni un secteur ni un privilège réservé aux économies développées. Il est le fondement de notre survie et de notre avenir collectif.

- Agriculture : L'équilibre climatique, la non aridité ou la fertilité des sols et la disponibilité de l'eau sont essentielles pour la sécurité alimentaire. La dégradation

des terres réduit les rendements, exacerbant pauvreté et insécurité alimentaire.

- Eau : La pollution des ressources hydriques dans les bassins versants non réhabilités entraîne des maladies, une augmentation des dépenses sanitaires et une baisse de la productivité.

- Déchets urbains : Avec une capacité de collecte inférieure ou égale à 10 %, l'accumulation de plastiques dans des canaux de drainages favorise inondations, insalubrité et maladies.

- Déforestation : Elle accentue les sécheresses, les vagues de chaleur et la perte de biodiversité, diminuant la résilience des communautés.

Ignorer ces réalités compromettrait les bases mêmes de notre survie.

Mais cela ne pourrait nous empêcher d'exploiter les Ressources naturelles.

L'exploitation des ressources naturelles devrait être dépendante de la qualité de l'Environnement.



Quelque part en Haïti.

Haïti fait face à une économie vulnérable et à un environnement dégradé. La pauvreté, l'instabilité politique et le populisme ont engendré une dynamique destructrice : plus nous exploitons sans précaution, plus nous détruisons les conditions de notre propre développement. Nous n'avons pas atteint le seuil de durabilité écologique (2 hectares/habitant) ni un niveau de développement acceptable (IDH : 0,8). Mais 3/4 de l'Environnement du pays est totalement dégradé (jeu à somme négative). Le pays figure parmi les plus touchés par les risques climatiques, tout en étant l'un des derniers pollueurs mondiaux.

Repenser nos trajectoires de croissance

L'enjeu véritable n'est pas de choisir entre croissance économique et protection de l'environnement, mais de concevoir des modèles de développement compatibles avec nos réalités écologiques :

- Agriculture : Promouvoir l'agro-écologie, la rotation des cultures et la restauration des terres.
- Urbanisme : Renforcer la planification et la gestion des déchets.

- Énergies : Investir dans le recyclage, l'assainissement et les énergies renouvelables comme opportunités économiques locales.

L'environnement doit être perçu non pas comme une contrainte, mais comme un levier stratégique de développement.

Responsabilités partagées

Les pays riches portent une responsabilité historique et doivent soutenir les nations vulnérables par des financements, des transferts de technologies et un accompagnement technique. Cependant, la gestion de l'environnement reste avant tout une responsabilité nationale et collective.

Haïti ne peut se permettre de sacrifier son environnement au nom d'un développement illusoire, car cela compromettrait les bases mêmes de sa survie.

Yves Junior VANCOL, Ing.

Directeur de l'Institut National des Ressources Hydriques (INARHY)

Magazine « Haïti-Espoir »

www.magazinehaitiespoir.site

Meet Smyrne Mathis Real Estate:

Your Trusted Real Estate Partner in South Florida

Buying or selling a home is more than a transaction — it's a life-changing experience. That's why I, Smyrne Mathis, have dedicated my career to making the process smooth, transparent, and rewarding for every client I serve. Since earning my real estate license in 2014, I've helped countless families find their dream homes and build wealth through real estate. My approach is simple: build trust, deliver results, and treat every client like family.



Whether you're a first-time buyer, looking for a beachfront condo, a family home, or an investment property, I bring strong negotiation skills, local expertise, and a trusted network of



lenders, inspectors, and title professionals to make sure every step feels easy and stress-free.

For my international and foreign buyers — if you're dreaming of owning a home or investing in the United States, I'm

the girl for you! From understanding the U.S. real estate process to connecting you with the right financing and legal resources, I specialize in helping buyers from abroad make confident, successful purchases here in South Florida.

I believe every client deserves honesty, communication, and a true partner — not just an agent. My motto says it best:

"I'm not just your real estate agent; I'm your real estate partner. I'll always be on your side."

If you're ready to buy, sell, or invest — locally or from overseas — let's connect and make it happen!

Let's talk today!

Transparency. Trust. Results.

Smyrnemathis320@gmail.com





Contexte global

Le marché carbone est censé offrir une solution innovante : les pays ou entreprises pollueurs financent des projets écologiques ailleurs pour compenser leurs émissions. Sur le papier, cela permet de limiter la pollution mondiale et

de soutenir des initiatives comme le reboisement ou l'agroforesterie. Mais pour un pays vulnérable comme Haïti, cette logique comporte des avantages, des inconvénients et des risques politiques spécifiques.

Les avantages potentiels pour Haïti

- Accès à des financements internationaux : Les projets agro-forestiers et agro-écologiques pourraient bénéficier de fonds, renforçant la résilience écologique et créant des emplois verts.
- Valorisation des pratiques durables : Les communautés rurales qui adoptent des techniques respectueuses de l'environnement pourraient voir leurs efforts reconnus et rémunérés.

- Renforcement institutionnel : La participation au marché carbone peut inciter à structurer des politiques nationales de gestion des ressources naturelles et de suivi des émissions.
- Visibilité internationale : Haïti pourrait se positionner comme un acteur engagé dans la lutte contre le changement climatique, renforçant son image et son pouvoir de négociation.

Les inconvénients et risques majeurs

- Illusion de neutralité : Les crédits carbones déplacent les émissions plutôt que de les supprimer. Haïti risque de devenir un "terrain de compensation" sans réduction réelle de la pollution mondiale.
- Injustice géographique : Les grands pollueurs continuent d'émettre, tandis que Haïti subit les impacts directs : sécheresses, pluies torrentielles, pertes agricoles et humaines.
- Menace sur la sécurité alimentaire : L'orientation des terres vers des projets de reboisement ou de compensation pourrait réduire les surfaces disponibles

- pour l'agriculture vivrière, aggravant la dépendance alimentaire.
- Manque de contrôle et de transparence : Certains projets surestiment le carbone capté ou ne garantissent pas un suivi durable. Haïti pourrait être engagé dans des initiatives peu crédibles.
- Risque de dépendance financière : Miser sur les crédits carbones comme source de revenus fragilise l'économie si les prix du marché chutent ou si les règles internationales changent.

Page suivante

Risques politiques et sécuritaires

Un facteur souvent négligé est la fragilité politique et institutionnelle d'Haïti.

- Incendies volontaires ou accidentels : Les nouvelles forêts et vergers créés dans le cadre de projets carbone sont exposés à des incendies liés à des conflits fonciers, à des actes de sabotage ou à l'absence de surveillance.
- Instabilité sociale : La compétition pour l'accès aux terres peut provoquer des tensions entre communautés, augmentant le risque de destruction des plantations.

- Faible capacité de protection : L'État haïtien, confronté à des crises multiples, dispose de moyens limités pour assurer la sécurité et la pérennité des projets écologiques.

- Perte de crédibilité internationale : La destruction des projets financés par le marché carbone pourrait réduire la confiance des partenaires et limiter les futurs investissements.

Conclusion

Entrer sur le marché carbone peut offrir à Haïti des opportunités financières et écologiques, mais comporte des risques sérieux pour sa souveraineté alimentaire, sa stabilité politique et son développement durable. La clé réside dans une approche équilibrée :

1. Prioriser la sécurité alimentaire et la résilience locale.
2. Exiger transparence et équité dans les projets financés.
3. Renforcer la gouvernance et la sécurité des zones reboisées.

4. Plaider pour une véritable justice climatique, où les pays pollueurs réduisent réellement leurs émissions au lieu de simplement les compenser ailleurs.

En somme, le marché carbone peut être un outil, mais il ne doit jamais devenir une illusion qui déplace le problème au lieu de le résoudre.

Yves Junior VANCOL, Ing

<Ce message a été modifié>

**M PA P KITE ANYEN
SOU DO PITIT MWEN**

Tel: (509) 2812-6388 / (509) 4792-7582
(786) 464-0956
WWW.PROTECTA.HT

PROTECTA
AIC

QU'EST-CE QUE LE LIBÉRALISME?



La prise de la Bastille, à Paris le 14 Juillet 1789.

Le libéralisme est une philosophie politique qui prône la liberté individuelle, l'égalité des droits et la protection des libertés civiles. Il se base sur l'idée que chaque individu a des droits inaliénables qui doivent être protégés par la loi.

Dans les sociétés, le libéralisme est essentiel pour maintenir la démocratie et favoriser l'innovation. Une célèbre citation de John Stuart Mills affirme que la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.

Cette citation rappelle que la liberté individuelle est indissociable de la responsabilité envers les autres, la tolérance. Le libéralisme encourage également la diversité d'opinions, la liberté d'expression fondamentale pour une société épanouie.

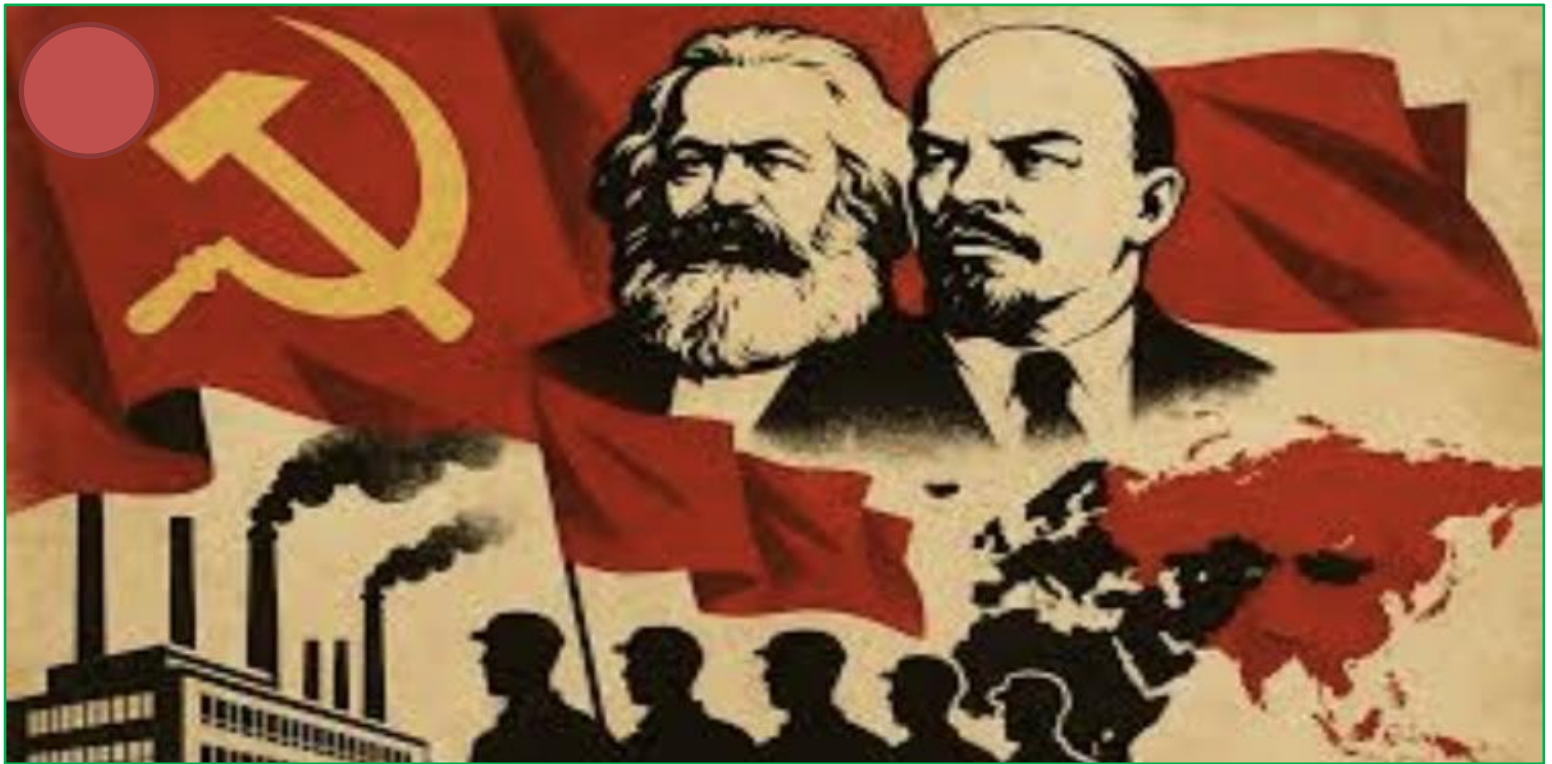
Enfin, le libéralisme nous incite à questionner les normes et à défendre les droits des minorités. Dans notre quête de justice sociale en réfléchissant à l'impact du libéralisme, nous pouvons rappeler la célèbre citation de voltaire :

<< Je désapprouve ce que vous dites, mais je défendrai jusqu'à la mort votre droit de le dire. >>

Cette citation illustre parfaitement l'essence du libéralisme qui valorise l'expression et le dialogue ouvert. Finalement le libéralisme en tant que fondement des sociétés démocratiques modernes continue de façonner notre compréhension de la liberté et de l'égalité.

Monnaie et Conjoncture

C'EST QUOI LE COMMUNISME?



En résumé, il s'agit d'une idéologie politique, économique et sociale qui propose une transformation radicale de la société. Dans sa forme la plus pure, et selon la théorie développée par ses deux grands fondateurs, Karl Marx et Friedrich Engels, le communisme vise à créer un monde sans propriété privée des moyens de production, sans État et sans classes sociales. Examinons cela plus en détail :

Premièrement : l'élimination des classes sociales.

Le communisme postule que la société est une division constante entre riches et pauvres. C'est pourquoi il cherche à mettre fin aux inégalités économiques et sociales, en éliminant les clivages qui existent entre riches et pauvres.

Deuxièmement : la fin de la propriété privée des moyens de production :

Le communisme propose que les moyens de production — c'est-à-dire tout ce qui sert à produire des biens et des services, comme les matières premières, les machines, les terres et les usines — ne soient pas la propriété de quelques individus ou entreprises privées, mais de la collectivité, afin d'empêcher la concentration des richesses entre les mains de quelques-uns.

Enfin, la disparition de l'État :

Dans la théorie communiste, l'État est perçu comme un instrument de domination d'une classe sur une autre. Par conséquent, une fois la société sans classes instaurée, l'État deviendrait superflu et finirait par disparaître.

La réalité diverge de la théorie :

C'est là que la réalité s'écarte de la théorie. En effet, si plusieurs pays, comme l'Union soviétique, la Chine, Cuba et la Corée du Nord, se sont réclamés du communisme au XXe siècle, aucun n'a atteint le véritable communisme tel qu'envisagé par Marx et Engels. Ils ont mis en œuvre des modèles socialistes fortement autoritaires où, paradoxalement, l'État contrôlait la quasi-totalité de l'économie par le biais d'un parti unique, le parti communiste, qui exerçait un contrôle strict sur la population, recourant souvent à la répression pour le maintenir. Loin de l'extinction de l'État, ces régimes l'ont considérablement renforcé. Si les anciennes classes sociales ont été abolies, de nouvelles hiérarchies et élites ont émergé au sein même de l'État, contredisant ainsi les principes fondamentaux du communisme pur.

Finances et Bien-Etre

NB. Traduction de l'espagnol au français par Jean Hénoc Faroul

QUAND BEAUPLAN FAIT ÉCOLE DANS LA PROMOTION DU RARA DANS LE BAS NORD-OUEST

Par Rodrigue Dorvil Duverna



Une vue la 8ème du concours de Rara instaurée par Evallière Beuplan

Une voie où la culture devient un levier d'engagement, d'identité et de cohésion sociale. Aujourd'hui, d'autres acteurs politiques en devenir s'inscrivent dans cette démarche, comprenant que le développement d'un territoire ne peut se concevoir sans la reconnaissance et la promotion de ses racines culturelles.

Cependant, cette tendance soulève aussi des interrogations. La culture peut-elle être utilisée comme un simple outil de visibilité politique ? Ou assistons-nous réellement à une prise de conscience durable de son importance dans le développement local ? La réponse dépendra de la sincérité et de la pérennité des actions entreprises.

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine : Beuplan a fait école. En remettant le Rara au cœur des préoccupations publiques, il a impulsé un mouvement que d'autres s'approprient aujourd'hui. Reste à espérer que cette émulation dépasse les intérêts individuels pour s'inscrire dans une vision collective, où la culture devient un pilier du progrès et de la dignité du Bas Nord-Ouest.

Dans le Bas Nord-Ouest, une dynamique nouvelle semble prendre forme autour de la valorisation des traditions culturelles. Parmi elles, le Rara, expression authentique de l'âme populaire haïtienne, retrouve une place de choix dans l'espace public.

Ce renouveau n'est pas le fruit du hasard, mais s'inscrit dans une volonté politique émergente, inspirée notamment par l'initiative du sénateur Beuplan.

En lançant des concours de Rara, Beuplan n'a pas seulement proposé un événement festif : il a ouvert une voie.

Ces concours, au-delà de leur aspect compétitif, offrent une tribune aux groupes locaux, valorisent des talents souvent ignorés et renforcent le sentiment d'appartenance des communautés. Ils participent également à la transmission intergénérationnelle d'un patrimoine immatériel riche, trop longtemps marginalisé.



Rodrigue Dorvil Duverna

Magazine « Haïti-Espoir »

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir

Phone: +509 34751155/56220262 /3639 5588

La médecine naturelle traditionnelle comme thérapie alternative contre le cancer

Par Dr. Eriakna Castellanos Abad



Le curcuma

Le cancer est l'une des principales causes de mortalité dans le monde ; ce qui met la communauté médicale au défi de trouver des traitements efficaces et durables. Avec les progrès de la recherche, l'intérêt pour *les approches thérapeutiques alternatives* intégrant des éléments naturels s'accroît. Ces approches visent non seulement à compléter *les traitements conventionnels*, mais aussi à assurer le bien-être global des patients.

La *médecine naturelle traditionnelle* utilise les plantes et les extraits naturels depuis des siècles pour traiter diverses maladies, dont le cancer, démontrant – dans la plupart des cas – comment la nature offre des alternatives thérapeutiques viables, en analysant leur efficacité et les mécanismes sous-jacents qui justifient leur utilisation.

L'une des approches les plus prometteuses est la *phytothérapie*, qui consiste à utiliser des plantes médicinales pour traiter les maladies. Par exemple, le *curcuma* (*Curcuma longa*) a démontré des propriétés anti-inflammatoires et anticancéreuses lors d'études précliniques. *La curcumine*, son principe actif, inhibe la prolifération cellulaire dans différents types de cancers, comme *les cancers du sein et colorectal*.

De plus, son efficacité pour améliorer la réponse à la *chimiothérapie* a été étudiée, suggérant qu'elle pourrait constituer une option précieuse en complément des traitements conventionnels.

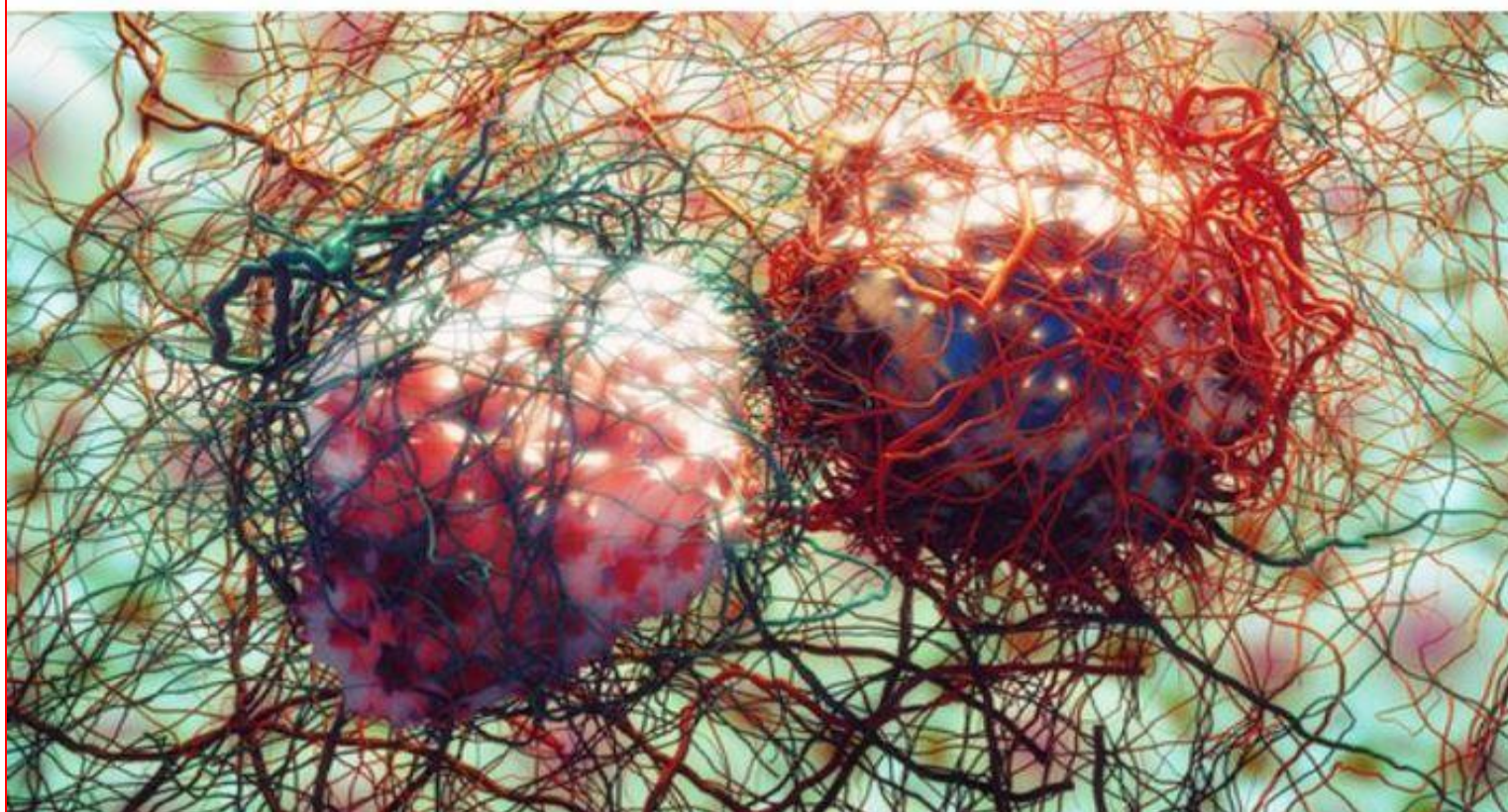


Les huiles essentielles.

L'*aromathérapie* représente une autre approche alternative. Elle utilise des *huiles essentielles* extraites de plantes pour favoriser le bien-être physique et émotionnel. Des recherches ont montré que l'utilisation d'huiles essentielles comme *la lavande* ou *la menthe poivrée* peut contribuer à réduire l'anxiété et à améliorer la qualité de vie des patients atteints de cancer. Des études révèlent que les patients ayant bénéficié d'aromathérapie ont constaté une diminution significative de leur niveau de stress et une amélioration de leur bien-être général.

Ceci suggère que *les approches naturelles* peuvent avoir des effets positifs sur la santé mentale des patients atteints de cancer. La *médecine ayurvédique*, originaire d'Inde, a également suscité un intérêt croissant dans le domaine du traitement du cancer. Cette pratique ancestrale repose sur *l'équilibre du corps, de l'esprit et de l'âme, et utilise les plantes médicinales, l'alimentation et la méditation*.

Des études ont indiqué que certains remèdes ayurvédiques peuvent contribuer à atténuer les effets secondaires de *la chimiothérapie* et de *la radiothérapie*, améliorant ainsi la tolérance au traitement et la qualité de vie des patients. Combiner ces pratiques aux traitements conventionnels pourrait offrir une *approche plus holistique* de la prise en charge du cancer.



Cellules cancéreuse

De plus, *la nutrition* joue un rôle crucial dans *la prévention et le traitement* du cancer. Il a été démontré que les régimes riches en *fruits, légumes et céréales complètes* ont des effets protecteurs contre certains types de cancer. Par exemple, une étude observationnelle a révélé qu'une consommation plus élevée *d'antioxydants naturels* est associée à un risque moindre de *cancer du poumon*. Intégrer des aliments tels que *les baies, le brocoli et les épinards* pourrait non seulement prévenir le

développement du cancer, mais aussi soutenir les patients pendant leur traitement.

Les *approches thérapeutiques alternatives*, fondées sur la nature, offrent un potentiel important pour compléter les traitements conventionnels du cancer. La phytothérapie, l'aromathérapie, la médecine ayurvédique et la nutrition ne sont que quelques-uns des domaines qui se sont révélés prometteurs dans les recherches récentes.

Dr. Eriakna Castellanos Abad

- Docteur en médecine,
- Spécialiste en médecine générale,
- Spécialiste en hygiène et épidémiologie,
- Diplômée en histoire et art appliqués à la médecine,
- Maître en patrimoine artistique et études de la culture visuelle,
- Maître en développement culturel communautaire.



Magazine « Haïti-Espoir »

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir

Phone: +509 34751155/56220262 /3639 5588

"Rivières volées, vies dérobées"

Par Hugue Célestin



Au cœur du Carême, le silence liturgique impose pénitence et recueillement. Le *rara*, souffle vibrant et patrimoine culturel immatériel haïtien, déferle sur les campagnes et les bourgs, de Paillant à Léogane, de Hauts-Poteaux à Ouanaminthe, portant avec lui la cadence obsédante des *vaksin*, tambours et *tcha-tcha*. Corps en transe, couleurs flamboyantes, sons lancinants, tout se mêle et construit un pont entre les vivants, les ancêtres et les forces invisibles dans une danse ininterrompue unissant extase et mystère. Les processions et rituels dévoilent la puissance des mambos, *bòkò*, *hougans* et grands initiés *kanzo*, souverains de leurs bandes et gardiens d'un savoir magique. De nos jours, ce spectacle, devenu théâtre populaire, s'inscrit dans une stratégie de marketing et vise à attirer une clientèle potentielle, à qui seront proposées des amulettes de protection, de chance ou d'autres objets. Entre mystique et profit, le *rara* reflète un pays dans lequel le sacré et l'argent se croisent, se confrontent et se redéfinissent.

Héritier d'un long passé, marqué par l'entrelacement des survivances amérindiennes, des mémoires africaines et des contraintes du système colonial, il est né dans les

interstices de la domination. Les esclaves voyaient dans les fêtes pascales l'une des rares occasions de circuler et de se rassembler. Le *rara* s'est ainsi affirmé comme pratique de résistance, en langage codé et en affirmation d'une humanité refusant l'effacement, inventant ses propres formes de liberté. Il incarne également une organisation sociale, une géographie culturelle et un véritable espace politique. Structuré, ses chants portent la mémoire des luttes, la critique des injustices et les tensions d'une société traversée par des inégalités persistantes.

Depuis plus de cinq ans, cette mémoire se heurte à une réalité marquée par la prédation des territoires et leur gangstérisation, dans laquelle une violence inouïe s'abat sur les populations. Les massacres se succèdent ; le plus récent, survenu dans la nuit du 28 au 29 mars, a coûté la vie à près de 80 riverains et fait plus d'une vingtaine de blessés dans les localités de Piatre et Jean-Denis, dans la commune de Petite-Rivière de l'Artibonite, département de l'Artibonite. Simultanément, les équilibres écologiques se fissurent dangereusement et mettent en tension l'ensemble du rapport au monde, à la nature et à l'histoire en Haïti.

À l'échelle mondiale, l'augmentation des températures, la modification des régimes de précipitations et la multiplication des événements climatiques extrêmes s'intensifient. Le changement climatique compte parmi les menaces les plus graves pour les équilibres écologiques et les sociétés humaines. Des incendies géants ayant ravagé l'Australie lors de la saison 2019-2020 et des inondations dévastatrices survenues au Pakistan en 2022 en constituent des illustrations particulièrement marquantes. En même temps, la fonte accélérée des masses glaciaires, observée depuis les années 1990 et renforcée au cours des années 2010, avec des records enregistrés en 2019, 2022 et 2023, révèle l'ampleur de transformations qui bouleverseront durablement les conditions d'existence des populations.

Entre 2013 et 2022, le nombre de personnes affectées par des catastrophes naturelles a augmenté de près de 70 %, passant de 1 169 à 1 980 individus pour 100 000 habitants. Chaque année, environ 133 millions de

personnes subissent les violentes tempêtes, inondations, sécheresses et vagues de chaleur, provoquant déplacements massifs, destruction de cultures et bouleversements profonds dans leurs vies. À mesure que le temps passe, les records de température mondiale s'effondrent les uns après les autres, stimulés par la hausse des gaz à effet de serre et l'accélération du réchauffement planétaire. En Haïti, moins de 2 % du territoire est encore couvert par une forêt dense, tandis qu'environ 75 % des bassins versants présentent des signes de dégradation, favorisant l'érosion, l'appauvrissement des terres et les inondations. Les interventions humaines non régulées, notamment l'extraction incontrôlée de matériaux dans les rivières, dépassent largement le cadre des activités économiques ordinaires. Elles déstabilisent les paysages, accentuent la vulnérabilité des écosystèmes et transforment chaque zone en piège de risques pour les populations locales.

Rivières profanées, terres sacrifiées



Un grondement sourd déchire le silence des campagnes ; des engins lourds enfoncent leurs mâchoires d'acier dans le lit de la rivière et les terres agricoles, arrachent le sable et le gravier. À Quartier Morin, dans le département du Nord, de *Nan Sable* à *Kayimit A Tòzen*, ces territoires sont livrés à une déchirure profonde.

Désormais, cette ligne de destruction continue s'étend jusqu'aux localités de *Bwa Gradis, Oma, Matchoke, Janbèna*. Autrefois prospéraient des arbres fruitiers, ainsi que des cultures de maïs, de haricots, de manioc, de canne à sucre, d'ananas et de bananiers. Sous les chenilles des bulldozers, la poussière s'élève en nuages opaques, étouffe les dernières traces de verdure et ensevelit les sols fertiles. Tous ces espaces ont cédé la place à des étendues mises à nu jusqu'à la chair, marquées par des excavations béantes et une terre retournée, stérile, évoquant des corps sans défense, éventrés par des chiens affamés. Jour après jour, des camions se remplissent, repartent et reviennent, dans un va-et-vient incessant qui transforme peu à peu le paysage en carrière à ciel ouvert.

De localité en localité, le même spectacle se répète, implacable et sans répit. *Kouzen Zaka Mede*, dépossédé de ses sanctuaires naturels, erre désormais sans repos et contemple impuissant la désolation du monde qu'il protégeait. La Sirène, gardienne des rivières, des sources et de la mer, se détourne de ses eaux profanées, fuit les lieux sous les morsures implacables des machines qui éventrent la terre. Dans une lente et douloureuse migration invisible, ces forces tutélaires quittent les lieux saccagés et cherchent ailleurs un refuge que l'homme moderne, rapace et cupide, ne parvient pas à respecter.

L'espace dépouillé, vidé et défiguré consacre le départ silencieux des Iwa, moment où l'alliance ancestrale entre l'homme et la nature se brise irrémédiablement. Cette marche funèbre représente une faillite morale, une abdication collective face à la destruction du vivant, accomplie dans un silence complice et inquiétant. Arbres déracinés, rivières asséchées, sols retournés portent le poids lourd de la trahison. Le territoire, jadis vibrant et vivant, s'éteint peu à peu et se mue en champ de ruines dans un climat de peur et d'intimidation.

Le sable des rivières, ressource aisément extractible, devient un objet de convoitise intense. Chaque camion

chargé sert d'enjeu à une captation immédiate de valeur, limitée à un gain brut et instantané. Autour de cette exploitation, trois entreprises déploient une intensité attractive soutenue accélérant la dégradation du territoire. Elles sont connectées à des réseaux économiques plus étendus et s'insèrent dans une chaîne de prédation où prévaut une logique d'accumulation sans régulation. Dans cet espace livré à l'anomie, des groupes armés surgissent et imposent des prélèvements sur chaque cargaison, instituant une fiscalité fondée sur la contrainte. Leur violence détermine le principe structurant de cette économie informelle et assure la redistribution des rentes.

La nature, ainsi dépouillée et instrumentalisée, se tient en simple support de richesses amassées, un champ de bataille où la force, la connivence et la cupidité dictent silencieusement leurs lois. La terre cesse d'être un espace de vie et de reproduction sociale pour devenir un gisement à exploiter jusqu'à son épuisement total. Les coûts écologiques et sociaux de cette dynamique sont brutalement externalisés sur les populations locales, contraintes d'en supporter les effets. Il en résulte une disparition progressive des terres cultivables, une raréfaction des ressources hydriques et un effondrement des moyens de subsistance.

Il est difficile d'imaginer que de telles opérations, visibles, bruyantes et continues, puissent se dérouler à l'insu du gouvernement. Le ministère de l'Environnement, censé incarner la vigilance écologique de l'État, fait preuve d'une complaisance inquiétante et détourne le regard face à la destruction environnementale. Aucune action de contrôle ne vient interrompre la progression de cette exploitation criminelle. Ce vide de régulation crée un espace propice à toutes les dérives, notamment à la primauté de l'intérêt privé sur le bien commun, et réduit une ressource vitale à une source de profit immédiat et un territoire vivant à une zone sacrifiée.

Suite page suivante

Magazine « Haïti-Espoir »

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir

Phone: +509 34751155/56220262 /3639 5588

Terres et vies meurtries

Les dégâts et la perte progressive des terres pèsent directement sur l'agriculture locale, pilier de l'économie paysanne. Le lit de la rivière, fragilisé, défiguré et abandonné à l'exploitation incontrôlée, perd son chemin. L'eau déborde, envahit les habitations et emporte tout sur son passage, convertissant ce qui était ressource protectrice en menace impitoyable. Les inondations se succèdent, fréquentes et violentes, et la terre fouillée devient impropre à l'agriculture. Au bout de cette chaîne de destructions, l'appauvrissement des populations reste tangible. Certaines familles fuient déjà un territoire devenu hostile, et la destruction écologique se concrétise alors en une crise humaine, profonde et irréversible.

Face à ce désastre, les communautés, figées dans la résignation, laissent filer leur avenir, regardent leurs champs s'éteindre et leurs rivières mourir sans lever le moindre bouclier. Leurs voix s'éteignent dans l'air poussiéreux des bulldozers, reflétant une passivité complice face aux forces qui les dévorent. Le gouvernement, gardien du peuple et de la terre, détourne le regard et laisse la violence et le pillage

s'installer comme un rite quotidien. Les lwa se taisent et refusent de venger. Le pays, trahi par son silence, disparaît lentement dans le tumulte qu'il a laissé grandir.

Ce drame dépasse largement les limites de ces localités meurtries et révèle une réalité nationale alarmante. Il reflète la destruction systématique des écosystèmes haïtiens, dominés par l'avidité économique et livrés à une prédation sans entrave. La majorité des rivières et des carrières du pays subissent le même sort. Le sable est arraché à mains nues par des engins aveugles, les arbres tombent lâchement et les espaces naturels disparaissent sous la pression de l'occupation humaine désordonnée. Chaque site exploité sombre dans un paysage ravagé, noyé de silence, où sols épuisés et eaux troublées témoignent de l'impuissance des communautés. La survie de l'environnement, de l'agriculture et des populations est menacée, et le pays tout entier paiera le prix de ce saccage impuni.

Grand Pré, Quartier Morin, 2 avril 2026

Hugue CÉLESTIN

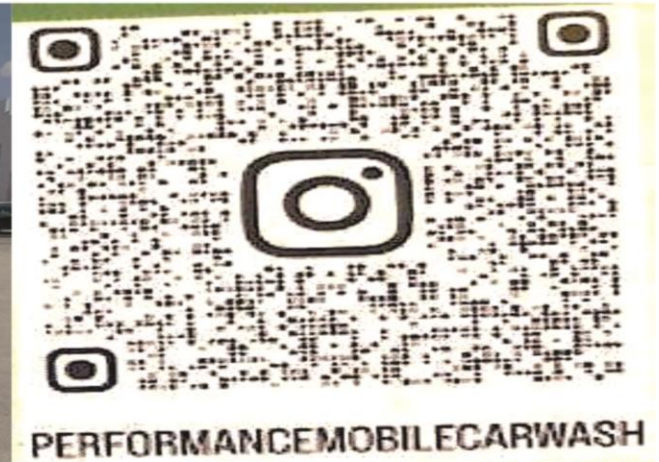
- Membre de : - *Federasyon Mouvman Demokratik Katye Moren (FEMODEK)*

- *Efò ak Solidarite pou Konstriksyon Altènativ Nasyonal Popilè (ESKANP)*



HAITI-ESPOIR : IDENTIFIER LES PROBLÈMES ; DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES ; RECHERCHER LEURS CAUSES ; SENSIBILISER LES GENS ; ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS !	GÉNÉRIQUE	
	Directeur Général Me. Jean Hénoc Faroul	Promotion Alex Calas
	Rédacteur en Chef Me. Jean Hénoc Faroul	Reporter Thomas Goldy
	Secrétaire de Rédaction Me. Jean Hénoc Faroul	Responsables de Publicité Jean Robert Lhérisson Eder Rosier
	Rédaction Mutchi Obas Alex Calas Ing. Moïse Charles Ing. Yves Junior Vancol Me. Manfred Siméon Me. Jean Hénoc Faroul Bernadel Joseph Jean Gustave Molin	Marketing et distribution Jean Eudes Pierre Jean
		Art graphique Alexis Jean Billy.

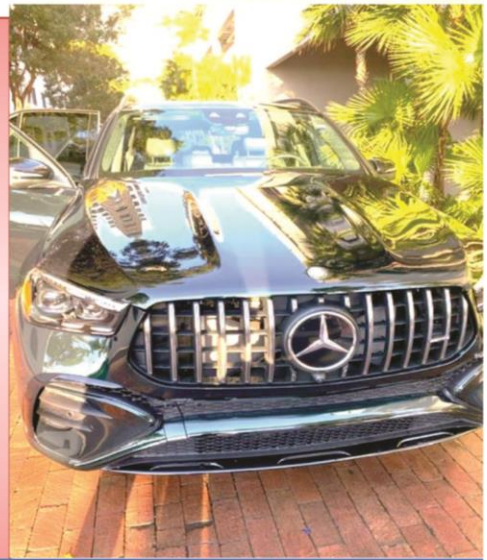
PERFORMANCE MOBILE CARWASH



PERFORMANCEMOBILECARWASH



- Buff Hand
- Spray Wax
- Shampoo Shine
- Bright and Full Detail



- We take pride in making your vehicle!
- Better Service and better Price!
- After 5 washes get one free.

PERFORMANCE CARWASH

Address:

Dade County and Broward County, Miami, Florida, USA.

Phone: 786-226-5619

We take Zelle, Cash App, Venmo, Apple Wallet.

By appointment only.



Jean Volcy, owner, car detail

LES ÉLECTIONS SONT REPORTÉES!

Par Jean Hénoc Faroul



Les élections de 2015-2016, les dernières depuis 10 ans en Haïti.

Comme le magazine *Haïti-Espoir* l'avait montré dans ses analyses antérieures, le premier tour des élections présidentielle et législatives haïtiennes, fixé par le Conseil Électoral Provisoire (CEP) au 30 Août 2026, n'aura pas lieu comme prévu. L'inscription des électeurs devait avoir lieu du 1^{er} au 26 Avril 2026, suivant le calendrier électoral du 23 Décembre 2025. Cette étape a été repoussée avec toutes les conséquences sur le reste du calendrier, dont la séquence s'est avérée très serrée. Les comices électorales sont pratiquement reportées *sine die*, en attendant qu'un nouveau calendrier soit établi.

C'est ce qui est ressorti des échanges entre le Président du CEP, Jacques Desrosiers, et la presse, le 1er Avril 2026 à la capitale, Port-au-Prince. << L'inscription des électeurs va se dérouler. On ne la lance pas aujourd'hui,

mais on est là pour en faire une simulation, pour tester la machine, afin de voir comment elle fonctionne, et ce, devant tous les journalistes, pour montrer comment sera le processus, lorsqu'on aura à faire l'inscription des électeurs. >>, a dit Desrosiers qui a poursuivi en ces termes :

<< Normalement, suivant le calendrier on devrait lancer l'inscription des électeurs aujourd'hui (1^{er} Avril 2026). Mais, avec l'Arrêté nous demandant de travailler en conformité avec le Pacte National (Pour la Stabilité et l'Organisation des Élections), maintenant le Conseil travaille à nouveau sur le Décret électoral et sur le calendrier. Donc, nous reportons l'inscription des électeurs... après avoir fini de travailler sur l'autre Décret (électoral) et l'autre calendrier. >>

Pour rappel :



Jacques Desrosiers

Article 13. Les parties signataires conviennent de proposer, en cette période d'exception, un nombre limité de changements dans la loi-mère sur la base de consensus dégagé dans la société, pour améliorer la gouvernance et garantir un fonctionnement harmonieux de l'Appareil d'État.

Article 14. Les modalités de mise en œuvre des changements susmentionnés seront déterminées, en concertation, entre le pouvoir en place et les forces vives du pays signataires ou non signataires du présent Pacte.

Article 15 Ces changements seront obligatoirement

Le Conseil Electoral Provisoire (CEP) a été installé en Septembre 2024. Il a publié un *Décret Électoral* en Octobre 2025 et un *Calendrier électoral* en Décembre 2025.

À la date du 7 Février 2026, après des mois de discussions, le *Conseil Présidentiel de Transition (CPT)* a bouclé son mandat sans avoir organisé les élections, ni réalisé la réforme constitutionnelle, ni rétabli le climat de sécurité indispensable à la tenue de ces élections. Le CPT a été remplacé par le Premier Ministre Alix Didier Fils-Aimé qui détient donc les fonctions de la Primature et de la Présidence. En vue d'obtenir un consensus minimal autour de cette situation inusitée, un *Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Élections* a été signé par 250 partis politiques et organisations de la société civile. Les articles 12-13-14 du Pacte sont entrés en contradiction avec certains prescrits du calendrier électoral. Et vu que le Pacte est postérieur et a préséance sur le décret et le calendrier électoral, il appartient à ces derniers de s'en harmoniser. Voici ce que dit le Pacte :

soumis à la ratification populaire lors du premier tour des prochaines élections. En cas de vote favorable à ces changements, le Gouvernement intérimaire prendra des dispositions pour les rendre exécutoires.

Article 16. Le décret électoral déterminera la durée des mandats des futurs élus en application des nouvelles dispositions constitutionnelles.

<< *Nous travaillons à l'harmonisation du calendrier avec les prescrits du Pacte, et après, on saura quand relancer l'inscription des électeurs.* >>, a conclu M. Desrosiers.

Les raisons de la réinscription des électeurs :

L'inscription des électeurs est une étape importante du processus électoral. Même si elle fait retarder un peu la tenue des joutes, elle est nécessaire pour les raisons suivantes :

- 1.- Le nombre élevé de déplacés en raison de l'insécurité, a entraîné une relocalisation de nombreux électeurs dans d'autres circonscriptions ;
- 2.- Vu la caducité des listes électorales d'il y a 10 ans, il est donc nécessaire de mettre à jour les listes électorales

générale et partielles. Cette actualisation prendra en compte les décès, les nouveaux citoyens majeurs, les expatriés, les naturalisés, et l'électorat de la diaspora.

3.- Elle permettra à l'électeur de choisir lui-même son centre de vote.

NB. Si c'est l'électeur qui choisit son centre de vote, donc l'identification de ces centres doit se faire ou se finaliser après l'opération d'inscription, afin de vérifier la capacité d'accueil de ces centres.

La question de sécurité :

En plus de l'inscription et l'harmonisation du décret et du calendrier électoral avec ledit Pacte, il y a la cuisante question de sécurité. Alors que le premier tour des élections était fixé au 30 Août 2026, le déploiement de la nouvelle force multinationale dénommée "Force de Répression des Gangs (FRG)" ne sera complétée qu'en Octobre prochain. La police a été renforcée en personnel et en matériel, tandis que l'armée embryonnaire est entrée dans une nouvelle dynamique de remobilisation sous la férule du nouveau Ministre de la Défense, Mario Andrésol. Cependant, la lenteur des résultats dans la récupération des zones contrôlées par les bandes armées, et la réédition des massacres dans le Bas-Artibonite, laissent présager qu'on est encore loin du bout du tunnel.

Jean Hénoc Faroul

-Expert électoral

-Ancien Président de Bureau Electoral Départemental (BED)

-Ancien candidat

-Ancien Cadre du Programme d'Appui aux

Partis Politiques au National Democratic Institute (NDI)

-Réalisateur des émissions électorales sur Minustah FM, la Radio de l'ONU en Haïti, de 2009 à 2017

-Auteur de l'ouvrage scientifique "Comment Remporter Une Compétition Electorale : Une Application des Théories de la Motivation"



<< Le CEP a toujours dit qu'il organisera les élections pour tout le pays. De ce fait, il doit y avoir de la sécurité partout : là où se trouve la population, il doit y avoir des bureaux de vote pour permettre à la population de voter.>>, a rappelé le président du CEP.

Léger remaniement constitutionnel suivant une procédure rapide et consensuelle, soumission des changements à la ratification du peuple, rétablissement du climat de sécurité d'il y a 10 ans, puis organisation des élections, cela paraît logique, mais les échéances en seront repoussées...



Sécurisez votre vieillesse en vous Assurant à l'Office National d'Assurance-Vieillesse.

Travailleurs
Commerçants
et petites bourses

Professionnels
Grandes, moyennes

ONA se sèl baton vveyès ou !!



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Conseil Électoral Provisoire

NOTE DE PRESSE

AUTOUR DE L'APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 24 MARS 2026

Le Conseil électoral provisoire (CEP) informe la population en général et les acteurs politiques en particulier, de la publication, le 24 mars 2026, d'un Arrêté pris en Conseil des ministres portant amendement de l'article 3 de l'Arrêté du 18 septembre 2024 nommant les membres du Conseil électoral provisoire et fixant leur mandat. Ce nouvel Arrêté enjoint le CEP de « prendre toutes les dispositions nécessaires, en ce qui le concerne, pour l'application des dispositions des articles 12 et 14 du Pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections ».

Dans le cadre de l'application dudit Arrêté, le CEP travaille actuellement sur l'harmonisation du Décret électoral du 1^{er} décembre 2025 aux dispositions des articles 12 et 14 du Pacte. Une démarche qui impacte considérablement le calendrier électoral.

À cet effet, le CEP annonce le report des opérations d'inscription des électeurs et d'enregistrement des candidats, prévues respectivement pour le 1^{er} et le 13 avril 2026. De nouvelles dates seront communiquées incessamment pour ces opérations.

Le Conseil électoral provisoire réaffirme, par ailleurs, son engagement à conduire le processus électoral dans le strict respect de son indépendance institutionnelle et des normes démocratiques, de manière inclusive, impartiale et transparente.

Pétion-ville, le 8 avril 2026.-

Pour authentification : (509) 4420 – 6006



72, Rue Stephen Luchon, Pétion-ville



VERS LA FIN DE LA GUERRE OU UN AUTRE BLUFF ?

Par Jean Hénoc Faroul



Le médiateur Shebbaz Sharif, Premier Ministre du Pakistan

Pour sa part, le premier Ministre Pakistanais a annoncé sur son compte X : *<< Avec la plus grande humilité, j'ai le plaisir d'annoncer que la République Islamique d'Iran et les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés, ont accepté un cessez-le-feu partout, y compris le Liban, avec EFFET IMMEDIAT. >>* Il en a profité pour inviter les délégations des deux pays à ce qu'il appelle 'les pourparlers d'Islamabad' le Vendredi 10 Avril en cours. De leur

Dans les premières heures du Mercredi 8 Février 2026 (heure GMT), les Etats-Unis et l'Iran sont parvenus à un accord de cessez-le-feu pour deux semaines, grâce à la médiation du Premier Ministre du Pakistan, Shebbaz Sharif. Cet arrêt des hostilités après 39 jours de frappes mutuelles, fait suite à l'annonce par le Président étasunien Donald Trump de ne plus bombarder l'Iran à l'expiration du dernier de ses ultimatums, où il avait promis d'anéantir la civilisation iranienne. *<< J'accepte de suspendre le bombardement et l'attaque de l'Iran pour une période de deux semaines. Ce sera un cessez-le-feu à double sens !>>*, a dit Trump qui a expliqué que *<< la raison en est que nous avons déjà atteint et dépassé nos objectifs militaires, et nous sommes très avancés dans un accord définitif concernant une paix à long terme avec l'Iran, et au Moyen-Orient.>>*

côté, les Iraniens, qui continuaient à lancer drones et missiles sur Israël, les bases militaires US et leurs alliés de la région, ont accepté d'arrêter sur la demande du Pakistan. Ce qu'ils avaient refusé de faire sur les demandes antérieures de Donald Trump. Pendant 2 semaines donc (du 8 au 22 Avril), les hostilités doivent cesser, alors que l'Iran permettra le passage inoffensif des bateaux commerciaux dans le Détroit d'Ormuz.

La pression était forte sur Trump :

Le Vatican, l'ONU, ses alliés de l'OTAN et de toute l'Asie, reprobait sa guerre qu'ils ont qualifiée d'injuste et contraire au droit international. **Emmanuel Macron** de France, **Pedro Sanchez** d'Espagne, **Giorgia Meloni** d'Italie, **Keir Starmer** du Royaume-Uni, **Sanae Takaichi** du Japon, **Anthony Albanese** de l'Australie, etc., ne mâchaient pas leurs mots pour dénoncer l'illégalité de cette guerre et ses conséquences désastreuses pour le Monde. Même le **Pape Léon XIV**, du Vatican toujours très réservé, est allé dans le même sens. De plus, **Poutine** avait mis Trump en garde contre toute attaque sur les facilités nucléaires iraniennes où travaillaient encore des techniciens russes. Sans compter l'opinion publique étasunienne et les avis de dizaines de hauts-gradés de l'armée US.



Donald Trump menaçant de raser la civilisation

Le Plan de Paix de l'Iran : "base acceptable des négociations" :

La médiation pakistanaise a présenté *un plan de paix iranien* que Donald Trump a considéré comme 'une base aux négociations acceptable.' Il contiendrait 10 points :

- 1- Réouverture du Détroit d'Hormuz sous contrôle iranien ;
- 2- Imposition d'un droit de passage de 2 millions de dollars par navire ;
- 3- Acceptation par Washington du programme iranien d'enrichissement d'uranium ;
- 4- Garanti que l'Iran ne sera plus attaqué ;
- 5- Retrait des forces américaines du Moyen-Orient ;
- 6- Fin complète de la guerre ;
- 7- Fin des frappes israéliennes sur le Liban ;
- 8- Levée de toutes les sanctions contre l'Iran.
- 9- Abrogation de toutes les résolutions prises par le Conseil de Sécurité contre la République Islamique d'Iran et par le Conseil des Gouverneurs de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA).
- 10- Des compensations financières pour les dommages causés à l'Iran par cette guerre.

Un ouf de soulagement pour tous les belligérants :



Pétroliers en flammes dans le détroit d'Hormuz



Images courantes des villes iraniennes et israéliennes pendant la guerre

Cette avancée vers la paix représente ouf de soulagement, tant pour les belligérants que pour l'économie mondiale. Les pertes en vies humaines et les destructions d'infrastructures, étaient énormes dans les 2 camps. Les belligérants, notamment ceux qui avaient pris l'initiative de la guerre, étaient à bout de souffle :

1.- **Donald Trump**, qui perdait la face, vu que la riposte persistante et musclée des Iraniens, mettait à nu aux yeux du Monde ébahi, les faiblesses des meilleurs avions de chasse, hélicoptères de combat, porte-avions, bateaux de guerre, et systèmes anti-missiles des USA. De plus, tous les grands alliés des USA –Européens et Asiatiques–refusaient de prendre part à ce cauchemar. La flambée des prix de l'essence rendait Trump et Netanyahu, presque responsables d'une autre crise économique mondiale. Enfin, la grande majorité de ses concitoyens

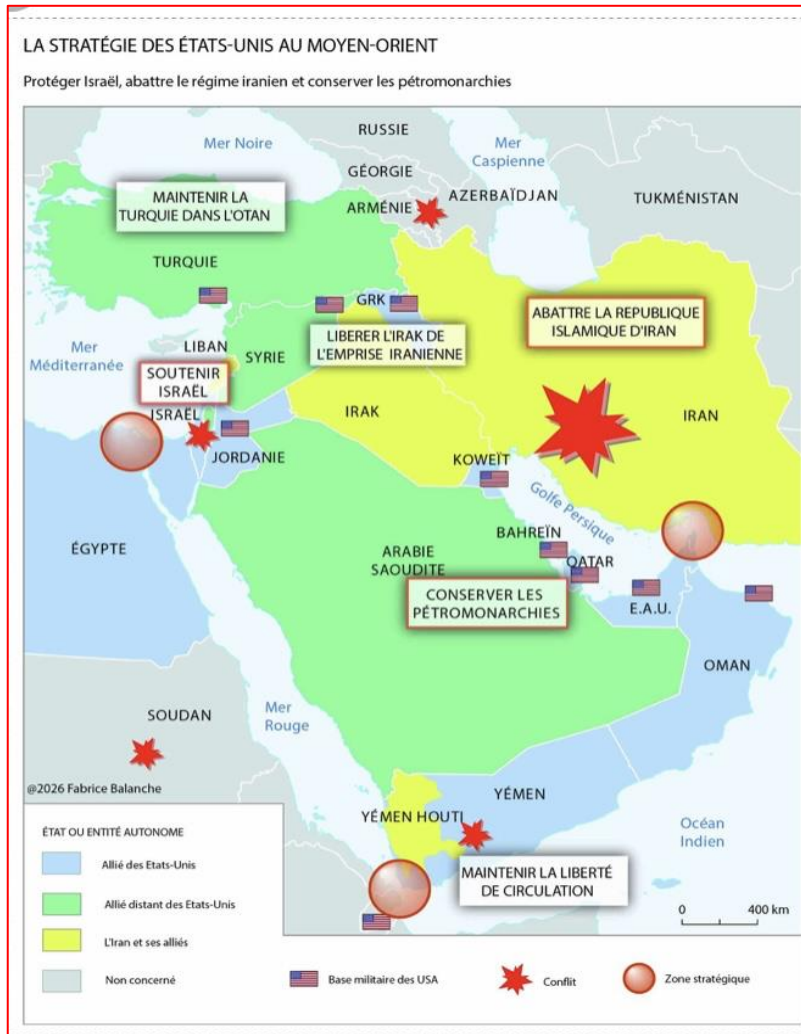
désapprouvent cette guerre à l'approche des élections de mi-mandat. Il fait désormais l'objet d'une procédure de destitution.

2.- **Israël** avec son territoire exigu, semblait au bord de l'implosion, à cause des défaillances de ses systèmes anti-missiles saturés, et l'impossibilité de lutter sur 3 fronts : Iran, Liban et Yémen. Netanyahu s'est rendu compte qu'il avait sous-estimé la force réelle de l'Iran.

3.- **L'Iran** avait l'avantage psychologique et matériel : décidé à périr plutôt que de se rendre, il avait moins à perdre que ses adversaires sur le plan économique. Cependant, les frappes israélo – étasuniennes épuisaient ses infrastructures non-souterraines. Tout essoufflement dans leurs frappes, notamment contre Israël, mettrait les Iraniens dans une position difficile pour eux et leurs alliés Chinois et Russes.

4.- Les **monarchies du Golfe** abritant des bases militaires US, ne voulaient plus payer un lourd tribut sur le plan économique : rupture du secteur touristique, destruction d'infrastructures civiles, et militaires étrangères.

Quel avenir pour le Moyen-Orient sur les plans politique et militaire?



Les résultats des négociations diront seuls qui aura gagné cette guerre, car les objectifs des deux camps sont connus de tous. Mais pour l'opinion mondiale, c'est l'Iran, le vainqueur.

Après la lecture des 10 points du plan de paix iranien, on se rend compte que les "pourparlers d'Islamabad" s'annoncent très difficiles. Pour les raisons suivantes : **Israël** a besoin de garanties de sécurité pour son existence. Des garanties que presque rien ou personne, ne pourra lui procurer dans les circonstances actuelles. De plus, les résultats des deux attaques-surprises israélo-étatsuniennes contre l'Iran en l'espace de 8 mois, feront que les adversaires d'Israël n'auront plus peur de lui comme auparavant dans la région. Le peuple israélien pourrait aussi bien vouloir se débarrasser du régime Netanyahu, après la guerre.

Les **USA** ne peuvent pas abandonner leurs bases militaires de la région, alors que les pays qui les abritent y voient désormais une source de malheurs.

L'**Iran** s'est fait respecter, mais il sera obligé de faire des concessions sur l'instance de ses amis russes et chinois. La paix, plus que guerre, peut faire resurgir les fractures internes en Iran.

La carte diplomatique du Moyen-Orient

Beaucoup d'Iraniens voudront se débarrasser de ce régime théocrate qui leur aura apporté tant de malheurs depuis 1979.

Les alliés **Russes et Chinois** n'abandonneront point leur visée multipolaire et la dé-dollarisation, dont l'Iran est un fervent partisan, un porte-étendard. À coup sûr, la Chine ne perdra pas sa source d'approvisionnement en énergie. Mais, la paix fera redescendre les prix du pétrole et du gaz russes sur le marché international.

Une chose est sûre et certaine : que la guerre reprenne ou pas, le Proche et le Moyen Orient ne seront plus jamais comme auparavant, car des choses tant politiques, diplomatiques, militaires ou économiques y ont basculé ou simplement bougées...

N.B- En dernière heure, on a appris que les frappes Israéliennes se poursuivent au Liban, tandis que les

ripostes Iraniennes continuent sur les pays voisins, comme le Bahrein, Qatar et l'Arabie Saoudite.

Me. Jean Hénoc Faroul, M.A

- Maître en Droit/Relations Internationales,
- Licencié en Droit,
- Licencié en Communication Sociale,
- Certifié en Administration Publique,
- Certifié en Analyse de l'Information (ONU, Norwegian Defence International Center, NODEFIC, Oslo, Norvège
- Certifié en Droits Humains (Université du Pays Basque, Espagne),
- Journaliste de carrière,
- Ancien fonctionnaire de l'ONU,
- Ancien cadre du Programme d'Appui aux Partis Politiques du National Democratic Institute (NDI)

NOTE DE PRESSE

Port-au-Prince, le 6 avril 2026.-

Note de IDA (Inisyativ pou Devlope Ayiti) sur l'augmentation des prix des produits pétroliers

"Au cœur des décisions douloureuses et impopulaires".

Le parti politique IDA (Inisyativ pou Devlope Ayiti), prend acte de la décision du gouvernement dirigé par le premier ministre Alix Didier Fils-Aimé, de revoir à la hausse les prix des produits pétroliers sur le marché local dans un contexte de grande crise et d'insécurité généralisée, avec pour conséquence immédiate, la fragilisation du pouvoir économique des familles. Avec cette augmentation, le coût d'un gallon dépasse de loin le salaire minimum des ouvriers et du petit personnel de l'administration publique ou privée. Déjà le prix du transport en commun et des produits de premières nécessités affectent toute la population en général.

IDA, loin de se perdre dans des diatribes déplacées, reconnaît que la situation géopolitique mondiale exerce des pressions inattendues et occasionnent des dommages collatéraux qui n'épargnent personne dans ce monde transformé en village global. Cependant, IDA tient à attirer l'attention des autorités sur la souffrance de la population et les limites de sa résistance face à la misère, le dénuement, le désespoir.

Il est du devoir de l'équipe en place de bien apprécier cette crise mondiale afin d'en tirer les leçons politiques, économiques et sociétales. En ce sens, IDA recommande au premier ministre Alix Didier Fils-Aimé, à son gouvernement, aux leaders, à la société civile et aux partenaires, d'oeuvrer en vue d'adopter des mesures d'accompagnement, à travers un budget rectificatif, qui soulageront la population frappée sévèrement. C'est également une occasion propice pour se concentrer sur les chantiers de l'insécurité et du retour à l'ordre constitutionnel via des joutes électorales sérieuses.

IDA, exige aussi du gouvernement le respect des lois et conventions en rapport avec la fluctuation des prix sur le marché mondial des produits transversaux, comme les produits pétroliers. Il est grand temps pour l'État haïtien de penser à d'autres sources d'énergie et d'expérimenter d'autres alternatives liées aux nouvelles technologies, pouvant contribuer à résoudre ce problème endémique.

IDA (Inisyativ pou Devlope Ayiti) s'engage à toujours œuvrer pour accompagner la population dans sa quête de bien-être dans la jouissance de ses droits inaliénables.



Jean Michelet SIMPLICE
Représentant Officiel

OÙ EST PASSÉE LA COMMISSION PRÉSIDENTIELLE SUR LES ENFANTS EN DIFFICULTÉ?

Par Jean Hénoc Faroul



Les membres de la Commission entourés de coopérateurs étrangers

Le Conseil Présidentiel de Transition (CPT), cette Présidence collégiale de 9 membres, instituée à la tête de la République d'Haïti le 12 Avril 2024, un mois après le renversement du Premier Ministre- Président Ariel Henry, est aujourd'hui tombée dans l'oubli depuis le 7 Février 2026. D'aucuns diront que cette ex-équipe dirigeante appartiendrait plutôt à la poubelle de l'histoire. Plus d'un n'a point oublié ses maigres résultats, ni les scandales qui l'avaient entachée pendant ses 22 mois de gouvernance du pays. D'autres ne lui ont pas encore pardonné ses tentatives inopinées de se substituer à elle-même à la fin de son mandat. Soit.

Néanmoins, certaines de ses décisions n'étaient pas mauvaises et peuvent être retenues, sauvegardées, au nom de la pérennité de l'Etat. C'est normal, car malgré tout, plusieurs Conseillers-Présidents avaient un passé de militance pour le changement trop chargé, pour verser totalement dans l'indécence et le déni. Parmi le peu d'initiatives louables qu'on peut mettre à l'actif du CPT, on peut citer la nomination de certaines commissions. Et d'entre ces dernières, '*La Commission Présidentielle d'Appui à la Mise en Place du Réseau National de*

Centres d'Accueil et de Maisons de Rééducation' nommée par Arrêté Présidentiel publié au journal Officiel '*Le Moniteur*' le 12 Mars 2025, et qui est entrée en fonction le 24 Juin 2025.

La mission de cette commission, telle que définie dans le discours de circonstance du Coordonnateur-Président, Fritz A. Jean, est de :

- *permettre au Gouvernement de regrouper et d'encadrer, spécialement les enfants, les adolescents en situation de vulnérabilité ou en conflit avec la loi.*

La Commission Présidentielle d'Appui à la mise en place du Réseau National de Centres d'Accueil et de Maisons de Rééducation est composée des membres suivants :

- Monsieur **André IBRÉUS**, Coordonnateur ;
- Monsieur **Jules MOÏSE**, Membre ;
- Madame **Marleine Bernard DELVA**, Membre ;
- Monsieur **Claude Mane DAS**, Membre ;
- Monsieur **Étienne SALVADOR**, Membre ;
- Madame **Nora JEAN FRANÇOIS**, Membre ; et
- Madame **Rose André Bonny BIEN-AIMÉ**, Membre.



La commission au travail

Ce qui a semé l'inquiétude au sein de ses membres, tant désireux de servir la cause des enfants en difficulté, lesquels s'avèrent vraiment nombreux à travers le pays ces temps plus que difficiles.

On peut être certain d'une chose : le Premier Ministre Alix Didier Fils-Aimé est un gentilhomme, un homme

De plus, la Commission n'est pas entrée en conflit avec l'*Institut du Bien-Être Social et de Recherches (IBESR)* dont la Directrice Générale, Madame Arielle Jeanty Villedrouin, s'acquitte assez bien de son travail dans des circonstances assez rudes. D'ailleurs, celle-ci a participé aux rencontres de la Commission qui a toujours travaillé en parfaite harmonie avec l'IBESR et le *Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST)*. La Commission se sait passagère, et l'IBESR, permanent.

Autant de faits qui en appellent donc à la réactivation de la '*La Commission Présidentielle d'Appui à la Mise en Place du Réseau National de Centres d'Accueil et de Maisons de Rééducation*' au bénéfice des enfants du Bon Dieu, terrassés en Haïti par toutes sortes de carences morale, affective et matérielle...

Jean Hénoc Faroul

- Licencié en Droit ;
- Défenseur des droits humains ;
- Défenseurs des droits de l'enfant ;

Cette commission prenait très au sérieux son travail. Des échanges ont été effectués avec le Bureau des Nations Unies en Haïti (BINUH) et l'UNICEF autour de la problématique de l'enfance malheureuse en Haïti. De plus, celle avait organisé une visite d'évaluation, assortie de la distribution de produits sanitaires aux enfants du '*Centre de Rééducation des Mineurs en Contravention avec la Loi (CERMICOL)*' sis à Delmas 33.

Or, depuis le départ du CPT, on a l'impression que cette Commission semble renvoyée 'ad kalendas graecas', aux calendres grecques, ou du moins mise en veilleuse.

très compréhensif, qui ne ferait jamais ce genre de combat d'arrière-garde, pouvant le porter à détruire même les bonnes décisions prises par ses devanciers du Conseil Présidentiel de Transition (CPT). L'homme n'est point de ce genre !



L'enfance malheureuse en Haïti : un grand problème sociétal.

- Spécialiste en Droit et Protection de l'Enfant
- Ancien Officier de Protection de l'Enfance et d'Adoption de '*Holt International Children's Services*'

Magazine "HAÏTI-ESPOIR"

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir

Phone: +509 34751155/56220262 /3639 5588

223 ans après la mort de Toussaint Louverture : mémoire, héritage et défis contemporains pour la liberté en Haïti

Par Alex CALAS



François-Dominique Toussaint Louverture

À l'occasion du 223e anniversaire de la mort de François-Dominique Toussaint Louverture, figure emblématique de la Révolution haïtienne et symbole universel de la lutte pour la liberté, l'Observatoire Haïtien pour le Droit et la Liberté de la Presse (OHDLP) invite à une réflexion approfondie sur l'héritage politique, social et moral de celui que l'histoire surnomme à juste titre le « Spartacus noir ».

Décédé le 7 avril 1803 au Fort de Joux, en France dans des conditions de captivité imposées par le régime de

Napoléon Bonaparte, Toussaint Louverture incarne à la fois la résistance face à l'oppression coloniale et la vision d'une société fondée sur la dignité humaine, la justice et l'égalité. Plus de deux siècles après sa disparition, son combat continue d'interpeller les consciences des dirigeants occidentaux, Caraïbéens et Africains particulièrement dans un contexte haïtien marqué par des défis persistants en matière de gouvernance démocratique, de droits humains et de liberté de la presse.

Un héritage révolutionnaire au cœur de l'identité haïtienne

Né esclave dans la colonie de Saint-Domingue, Toussaint Louverture s'est élevé au rang de stratège militaire et de chef politique exceptionnel, devenant l'un des principaux artisans de la Révolution haïtienne. Sa capacité à conjuguer intelligence politique, sens de l'organisation et vision humaniste a permis de poser les bases d'un État noir libre, défiant les puissances coloniales de l'époque.

Loin de se limiter à un simple chef militaire, Louverture était porteur d'un projet de société fondé sur la coexistence raciale, la relance économique et l'instauration d'un ordre juridique stable. Sa Constitution de 1801, bien que controversée, témoignait déjà d'une volonté de structurer une nation autonome, respectueuse des droits fondamentaux.

Le respect de la personne humaine, Liberté, presse et démocratie : un héritage à actualiser

L'OHDLP souligne que l'héritage de Toussaint Louverture ne saurait être réduit à une victoire militaire. Il s'inscrit dans une dynamique plus large de construction d'une société où la liberté ne se limite pas à l'abolition de l'esclavage, mais s'étend à la liberté d'expression, au droit à l'information et à la participation citoyenne.

Dans le contexte actuel d'Haïti, le respect des droits humains, la liberté de la presse demeure un pilier fragile. Les journalistes évoluent souvent dans un environnement marqué par l'insécurité, les pressions politiques et les contraintes économiques. À cet égard, la mémoire de

Toussaint Louverture interpelle directement les acteurs institutionnels et la société civile sur la nécessité de garantir un espace public libre, pluraliste et sécurisé.

La presse, en tant que contre-pouvoir, joue un rôle essentiel dans la consolidation de la démocratie. Elle est un vecteur de transparence, un outil de dénonciation des abus et un espace de débat citoyen. Défendre la liberté de la presse aujourd'hui, c'est prolonger le combat de Louverture pour une société juste et éclairée.

Une mémoire confrontée aux réalités contemporaines

Cependant, la commémoration de Toussaint Louverture ne doit pas se limiter à un exercice symbolique ou cérémoniel. Elle doit être l'occasion d'un examen critique des écarts entre les idéaux fondateurs de la nation et les réalités actuelles. Haïti fait face à des défis majeurs : crise institutionnelle, insécurité généralisée, fragilité économique et érosion de la confiance citoyenne. Dans ce contexte, la figure de Louverture apparaît comme un

repère moral, mais aussi comme un rappel des responsabilités collectives. Le leadership éclairé qu'il incarnait contraste avec certaines pratiques contemporaines marquées par l'opportunisme et le manque de vision à long terme. Il nous enseigne que la liberté véritable exige discipline, engagement et sens de l'intérêt général.

Vers une réappropriation citoyenne de l'héritage louvertureurien

Pour cette structure de la société civile haïtienne l'OHDLP, il est impératif de promouvoir une réappropriation citoyenne de l'héritage de Toussaint Louverture, notamment à travers l'éducation, la culture et les médias. La transmission de cette mémoire aux jeunes générations constitue un enjeu fondamental pour la construction d'une conscience nationale forte et résiliente. Les institutions éducatives, les organisations de

la société civile et les médias doivent jouer un rôle actif dans la valorisation de cet héritage, en mettant en lumière les valeurs de liberté, de justice et de responsabilité qui ont guidé l'action de Louverture. Par ailleurs, la diaspora haïtienne, en tant qu'acteur influent, peut contribuer à cette dynamique en soutenant des initiatives visant à renforcer les institutions démocratiques et la liberté de la presse en Haïti.

Conclusion : un symbole vivant pour l'avenir de la jeunesse haïtienne vers un lendemain meilleur

223 ans après sa disparition, Toussaint Louverture demeure une figure intemporelle, dont l'héritage transcende les frontières et les époques. Il incarne l'espoir d'une société fondée sur la dignité humaine et la justice sociale. Selon l'OHDLP, honorer la mémoire de Toussaint Louverture, c'est s'engager activement dans la défense des libertés fondamentales, en particulier celle de la presse, condition essentielle à toute démocratie véritable. Dans un monde en mutation, où les menaces contre les libertés persistent, le message de Toussaint Louverture résonne avec une actualité saisissante : aucune nation ne peut prétendre à la grandeur sans

garantir le respect des droits humains dans son ensemble et la liberté de ses citoyens et la vérité dans l'espace public.

Alex CALAS

Communicateur, Journaliste, Analyste sociopolitique, Relationniste, Facilitateur Événementiel, Défenseur des Droits Humains et Directeur Exécutif de Observatoire Haïtien pour le Droit et la Liberté de la Presse (OHDLP).

Email: ohdphaiti@gmail.com

Phone +509 3639 5588

Magazine "HAITI-ESPOIR"

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir

Phone: +509 34751155/56220262 /3639 5588

EGLISE EPISCOPALE D'HAÏTI

COMMUNION ANGLICANE

86, Rue Rigaud, Pétion-Ville,

Haïti Boite Postale 1309

epihaiti@yahoo.com

www.egliseepiscopaled'haiti.org

Comité Permanent
Autorité Ecclésiastique



BUREAU DIOCESAIN

Pétion-ville

Tel : (509) 2941- 7771

001(718) 619-8686

L'ÉGLISE ÉPISCOPALE D'HAÏTI SORT DE SON SILENCE ET RÉCLAME LA LIBÉRATION DE SES PRÊTRES ET LAÏCS

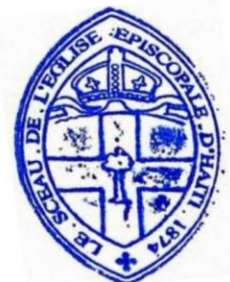
« *Qui acquitte le coupable et qui condamne le juste : tous deux sont une abomination pour le SEIGNEUR.* » (Proverbes 17,15)

I.- Prise de parole de l'Église et confirmation progressive de son innocence

1.1. - L'Église Épiscopale d'Haïti, membre de la Communion anglicane, présente sur le territoire national depuis 1861, sort aujourd'hui de son silence pour informer :

- les organisations de défense des droits humains,
- le peuple de Dieu,
- le monde chrétien,
- La presse parlée, écrite, télévisée et en ligne,
- le peuple haïtien en général sur l'évolution du dossier relatif au transport d'armes, de munitions et de fausse monnaie importées sur le sol haïtien au nom de ladite Église et interceptées par la Police judiciaire le 14 juillet 2022 à la douane de Port-au-Prince.

Depuis la transmission de ce dossier criminel au cabinet d'instruction, le Comité Permanent, en sa qualité d'Autorité ecclésiastique de l'Église Épiscopale, avait choisi de garder le silence afin d'éviter toute interprétation d'une quelconque influence sur le fonctionnement de la justice. Cette attitude procédait d'une conviction profonde : celle de croire aux institutions républicaines, la justice en particulier.



1.2.- Position constante : L'Église a toujours affirmé son innocence

Dès le début, l'Église Épiscopale d'Haïti a affirmé clairement que ni l'institution, ni les prêtres, encore moins les laïcs, ne sont impliqués dans cette affaire.

De l'enquête policière au Cabinet d'instruction, l'Église a maintenu cette position, laissant aux autorités compétentes le soin de faire jaillir la vérité, car elle sait que la justice élève une nation, mais l'injustice la rabaisse.

1.3.- Confirmation de cette position par la justice en première instance : Ordonnance du 29 septembre 2023.

En première instance, la justice a établi que l'Église et les personnes incarcérées étaient étrangères à ces faits et avaient été victimes d'un réseau mafieux, bien identifié par l'enquête policière et l'instruction de l'affaire.

L'ordonnance rendue le 29 septembre 2023 par le juge d'instruction a confirmé l'innocence des membres du diocèse, en renvoyant hors des liens de l'inculpation les Révérends Fritz DÉSIÉ, Frantz COLE, Jean Madoché VIL, ainsi que les laïcs Jean Mary JEAN-GILLES et Mamion SAINT-GERMAIN.

1.4.- Appel du Parquet et poursuite de la procédure

Le Commissaire du gouvernement près le Tribunal de première instance de Port-au-Prince, insatisfait de cette ordonnance, a interjeté appel, de manière irrégulière et illégale. La Cour d'appel a alors, malgré les arguments fondés et légaux des parties, rejeté l'ordonnance du Premier juge en ordonnant un supplément d'information et a désigné l'un des juges de la composition pour réaliser ce travail.

Malgré ses réserves sur la recevabilité de cet appel, l'Église a choisi de maintenir sa position de réserve, dans l'attente de la décision de la Cour, car elle continue à faire confiance à la justice du pays.

1.5.- Comportement exemplaire des détenus lors des événements du 2-3 mars 2024

Lors des événements tragiques survenus dans la nuit du 2 au 3 mars 2024, marqués par l'assaut du Pénitencier national, les personnes concernées n'ont pas fui comme l'avaient fait des milliers de prévenus et prisonniers. Ceci constitue une preuve de leur confiance dans la justice de leur pays. Les innocents pensent toujours que la justice décidera enfin en leur faveur.



1.6. Rapport du juge désigné (2 février 2026) : innocence confirmée

Le 2 février 2026, à l'issue de toutes les étapes prévues par la loi, le juge désigné a soumis son rapport. Celui-ci établit clairement que l'enquête révèle que :

- des individus malveillants ont utilisé frauduleusement le nom de l'Église.
- la lettre de demande de franchise, pièce centrale du dossier, est fausse.
- la signature du Rév. Père Jean Madoché VIL dans cette lettre a été formellement identifiée comme imitation par les experts de la Police judiciaire.

Donc, la pièce centrale ne provient d'aucune autorité ecclésiastique habilitée.

1.7.- Dénonciation d'une injustice et défense de l'honneur des prêtres.

La relation que les prêtres et les laïcs entretenaient avec une personne impliquée dans cette affaire — laquelle avait auparavant collaboré avec l'Église et vendu ses services à certains partenaires étrangers soutenant des institutions diocésaines — ne sauraient imputer une quelconque responsabilité pénale aux dirigeants de l'institution.

L'enquête patrimoniale menée à leur sujet contredit également les allégations médiatiques selon lesquelles ils disposeraient de richesses importantes. Les conclusions démontrent qu'ils vivent dans la simplicité, fidèles à leur mission de service. L'opinion publique doit connaître la vérité et l'Église et ses membres doivent être lavés de cette infamie.

II.- Appel à la justice haïtienne

Ainsi, il est porté à la connaissance de tous que l'Église Épiscopale d'Haïti, ses prêtres et ses laïcs, sont les principales victimes de ce réseau mafieux, décline formellement toute implication dans les faits évoqués, et ce pour les motifs suivants :

2.1 -Sur la nature des documents invoqués

Il est établi que l'ensemble des documents utilisés par les individus malveillants présente un caractère manifestement frauduleux, ne répondant à aucune exigence d'authenticité ni de validité légale.

2.2.-Sur l'origine desdits documents

Les pièces en question ne sauraient, en aucune manière, être rattachées à une quelconque autorité ecclésiastique reconnue de l'Église Épiscopale, laquelle n'en est ni l'émettrice ni la garante.



2.3.- Sur les résultats des investigations judiciaires

Les enquêtes diligentées par les instances compétentes du système judiciaire n'ont permis d'établir aucun élément probant susceptible de démontrer qu'un prêtre de ladite Église aurait été en possession de richesses d'importance ou d'origine illicite.

2.4-Sur l'authenticité de la signature contestée

Il ressort des conclusions de la Police scientifique que la signature attribuée au Révérend Père Jean Madoché VIL est une falsification, celle-ci ayant été frauduleusement reproduite et interprétée.

En conséquence, au regard des constatations exposées ci-dessus, l'Église Épiscopale d'Haïti sollicite respectueusement les autorités judiciaires compétentes afin qu'elles agissent avec toute la diligence requise, en vue de permettre la libération de nos Révérends Pères Fritz DÉSIÉ et Frantz COLE, de nos frères Jean-Marie JEAN GILLES et Mamion SAINT-GERMAIN, comme l'ont demandé les avocats constitués pour assurer leur défense ainsi que toutes autres personnes se trouvant en détention injustifiée.

En ce temps pascal où l'Église revit le mystère du Christ injustement accusé, humilié et condamné, la lumière du Christ Ressuscité nous enseigne que les chaînes finissent par tomber, que les ténèbres ne résistent pas à la lumière, que l'innocence ne peut demeurer enchaînée et que la vérité ne saurait être ensevelie.

L'Église choisit le pardon pour tous ceux et toutes celles qui ont contribué, de près ou de loin, à ternir son image et celle de ses membres. La mission des prêtres demeure inchangée : servir la vérité, promouvoir la justice et incarner l'amour du prochain.

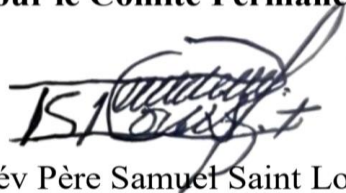
Nous réaffirmons notre confiance en la justice, appelée à se tenir debout, libre de toute pression, fidèle à sa noble mission. L'Église de Jésus-Christ exhorte les magistrats et tous les professionnels du système judiciaire à accomplir leur tâche avec intégrité, conscience et courage. On dit que le glaive de la justice n'a pas de fourreau, mais c'est lorsqu'il se trouve entre de bonnes mains. Nous croyons que le glaive de la justice se trouve entre de bonnes mains.

« La vérité doit triompher. La justice doit être rendue. Les innocents doivent être libérés ».

Justice ! Paix ! Bénédiction !

Fait à Pétiion-Ville, le 05 Avril 2026

Pour le Comité Permanent,



Rév Père Samuel Saint Louis
Président du Comité Permanent





La Cour d'appel de Port-au-Prince

Le rapport de supplément d'informations ordonné par la Cour d'appel de Port-au-Prince dans les affaires mettant en cause Julcène Édouard, ancien directeur général des douanes de Port-au-Prince, Michel Patrick Boisvert, ex-ministre de l'Économie et des Finances, et Michel Comeau, a été rendu public. Alors qu'il était censé éclairer davantage le dossier et en préciser les contours, ce document révèle plusieurs confusions d'ordre juridique.

L'analyse de ces cas concrets, qui occupent l'actualité judiciaire et juridique, est essentielle tant pour les avocats et les étudiants que pour les honorables juges appelés à statuer sur des affaires complexes. Elle permet, en effet, de confronter la théorie à la pratique et de développer une pensée critique. C'est pourquoi, en raison de l'absence d'une littérature abondante sur la question, il m'a paru important, dans le cadre de cette analyse, de recourir à l'expertise de certains confrères. Le remarquable texte de l'éminent juriste Me Daniel Jean, consacré au rôle du commissaire du gouvernement dans la procédure pénale haïtienne, a contribué à enrichir ma réflexion. Il en va de même de l'expérience et de l'expertise du Dr Josué Pierre Louis, ancien juge à la cour d'appel et diplômé de l'École nationale de la magistrature de Bordeaux, ainsi que de celles du professeur de droit pénal à l'Université Quisqueya et brillant avocat, Me Frantz Nérette.

L'analyse de ces dossiers d'actualité contribue à affiner le raisonnement juridique et à approfondir l'esprit critique, exercice auquel je me consacre. La remise en question de cette analyse par d'autres participera également à cette volonté de progresser, non seulement vers une plus grande maturité intellectuelle, mais aussi vers une forme d'excellence.

Selon le Code d'instruction criminelle haïtien, l'ordonnance de clôture est la décision par laquelle le juge d'instruction met fin à la collecte d'informations. Elle correspond à la deuxième phase de la procédure pénale haïtienne. En effet, l'enquête policière a pour objet de rassembler les preuves, la poursuite est engagée par le commissaire du gouvernement afin de porter l'accusation devant la juridiction compétente, et l'instruction est menée par un juge dans le but d'approfondir l'examen des faits, en particulier lorsque ceux-ci présentent une certaine complexité.

Le rôle du juge d'instruction consiste alors à examiner les éléments du dossier afin de rechercher les indices susceptibles de justifier la tenue d'un procès. Ainsi, la clôture de l'instruction détermine la suite à donner à l'affaire : soit le renvoi de la ou des personnes inculpées devant la juridiction compétente, soit le prononcé d'un non-lieu. Tel était le cas dans l'ordonnance rendue par le juge Martel Jean-Claude, à la suite de laquelle plusieurs personnes inculpées ont interjeté appel.

L'ordonnance de clôture du juge n'est pas un jugement

Il convient toutefois de préciser que l'ordonnance de clôture du juge d'instruction ne constitue pas un jugement.

S'il est vrai que le juge d'instruction appartient au tribunal de première instance, sa récusation serait, selon certains auteurs, irrecevable en raison de la nature particulière de sa fonction. En effet, les faits qu'il instruit sont appelés à être jugés par une juridiction de jugement qui, au stade de l'instruction, n'est pas encore constituée.

Selon Me Daniel Jean, le juge d'instruction, lorsqu'il reçoit le dossier du parquet, agit en qualité d'officier de police judiciaire et non comme juge du fond. Il ajoute que la récusation d'un juge ou d'un tribunal n'est permise qu'au cours du jugement, in limine litis, conformément à l'article 440 du Code de procédure civile, et que son issue dépend du même tribunal, en vertu de l'article 452 du même code.

L'ordonnance de clôture du juge d'instruction est l'aboutissement d'une enquête approfondie menée à charge et à décharge, ce qui traduit l'exigence d'équilibre et d'équité inhérente à la procédure pénale. Cette exigence impose au juge d'instruction de réunir aussi bien les éléments défavorables que les éléments favorables à l'accusé, afin de garantir l'impartialité de l'information et l'équité de la procédure.

Dans cette perspective, l'arrêt rendu par la cour d'appel à la suite de l'appel formé contre une ordonnance de clôture ne saurait être assimilé à un « rejugé ». Rejuger suppose qu'une affaire ait déjà été tranchée au fond une première fois. Or, le juge d'instruction n'a pas jugé ; il a instruit. Son office consiste à rechercher les éléments relatifs à la culpabilité du suspect, mais également ceux qui sont susceptibles de l'innocenter. Une prise de position sur la culpabilité à ce stade de la procédure ferait naître un doute sérieux quant à son impartialité.

Le recours contre l'ordonnance du juge d'instruction est un droit

Dans la procédure pénale haïtienne, le juge d'instruction occupe ainsi une place centrale dans la recherche des preuves. Son rôle actif le distingue du modèle accusatoire, en vigueur dans les pays de common law, notamment au Canada et aux États-Unis. Dans ces

systèmes, où il n'existe pas de juge d'instruction, il appartient essentiellement aux parties, à savoir la poursuite et la défense, de rassembler et de présenter les preuves devant le juge, lequel intervient principalement comme arbitre neutre et impartial. La procédure y est fondamentalement contradictoire, chaque partie s'efforçant de mettre à l'épreuve la crédibilité et la solidité des preuves produites par l'autre, notamment au moyen des interrogatoires et contre-interrogatoires.

Dans ce cadre, seules les preuves légalement admissibles peuvent être soumises à la discussion devant le tribunal. Cette configuration explique en partie pourquoi les procès menés dans des pays comme le Canada et les États-Unis mobilisent souvent d'importantes ressources financières. Elle permet également de comprendre que la partie disposant de moyens plus limités soit parfois conduite à plaider coupable en échange d'une réduction de peine.

À l'inverse, le système civiliste continental repose sur une conception plus large de la liberté de la preuve, précisément en raison du rôle actif reconnu au juge d'instruction dans la conduite de la procédure. Ce système permet, en principe, d'établir les faits par tous moyens. Toutefois, cette liberté n'est nullement absolue : elle demeure encadrée par les exigences de pertinence, de fiabilité et de force probante. En d'autres termes, la recherche de la vérité ne saurait justifier n'importe quel procédé. Ainsi, un témoignage obtenu par la violence ne peut être valablement admis dans une procédure respectueuse des garanties fondamentales.

Les ordonnances du juge d'instruction peuvent être attaquées par la voie de l'appel. Les personnes inculpées par le juge d'instruction peuvent ainsi interjeter appel afin de demander à la cour d'appel, considérée comme une juridiction du second degré, de réexaminer leur dossier. C'est précisément cette voie qu'ont empruntée certains inculpés dans le dossier de trafic d'armes à feu imputé à l'Église épiscopale d'Haïti.

En effet, la loi relative à l'appel en matière pénale prévoit que le recours contre l'ordonnance du juge d'instruction peut être exercé soit par l'inculpé, soit par la partie civile, soit par le commissaire du gouvernement près la juridiction du juge ayant rendu la décision.

La Cour d'appel n'a pas infirmé le travail du premier juge

Dans le cadre du dossier de trafic d'armes à feu et de munitions imputé à l'Église épiscopale d'Haïti, les sieurs Julcène Édouard, Michel Patrick Boisvert et Michelet Comeau ont été inculpés en appel à la suite d'un supplément d'information ordonné par la Cour d'appel de Port-au-Prince, laquelle avait désigné un juge à cette fin.

Il importe toutefois de rappeler que la Cour d'appel de Port-au-Prince n'a pas infirmé l'œuvre du premier juge. Elle s'est plutôt bornée à charger le juge désigné de rechercher des informations complémentaires pertinentes concernant les personnes déjà inculpées, susceptibles de constituer soit des indices suffisants à charge, soit des éléments à décharge en leur faveur.

Or, bien que les noms de Julcène Édouard, Michel Patrick Boisvert et Michelet Comeau ne figuraient pas dans l'ordonnance du juge instructeur, ils ont été inculpés par le juge commis par la cour d'appel, alors même que celui-ci n'était investi que d'un mandat limité de supplément d'information.

Pour les besoins de la présente analyse, il convient de reproduire le mandat confié au juge désigné par la Cour. Il ressort de l'arrêt-ordonnance rendu par la Cour d'appel de Port-au-Prince le lundi 2 juin 2025 que ce mandat consistait essentiellement, pour l'honorable magistrat, à « (...) s'enquérir auprès des banques, des institutions financières et autres en vue d'obtenir des informations pertinentes susceptibles d'établir l'existence ou l'absence

de charges et d'indices suffisants à l'encontre ou en faveur des inculpés ; commettre un expert à l'effet de produire un rapport relatif à la monnaie en devise américaine mentionnée par le premier juge dans son œuvre ainsi que dans les autres documents versés au dossier ; réaliser tous les actes d'instruction jugés utiles et nécessaires pouvant conduire à la manifestation de la vérité sur tous les faits allégués et non clarifiés ».

Cette affaire présente un intérêt particulier, en ce qu'elle permet d'apporter des éléments de réponse à certaines questions juridiques, tout en en soulevant d'autres, notamment au regard du principe du double degré de juridiction et de l'examen de certaines infractions complexes, telles que le blanchiment de capitaux.

À la suite du rapport de supplément d'information dressé par le juge désigné, l'honorable Noé Pierre-Louis Massillon, la cour devait résoudre deux questions fondamentales :

Une personne dont le nom n'a pas été cité dans l'ordonnance du juge de première instance peut-elle faire l'objet d'une inculpation sans l'ouverture d'une nouvelle procédure ?

Le supplément d'information ordonné par la cour d'appel à l'égard des personnes déjà inculpées peut-il s'étendre à des tiers dans le cadre du mandat limité confié au juge enquêteur désigné par ladite cour ?

Il ne fallait enquêter que sur les personnes déjà inculpées

Somme toute, le mandat confié au juge désigné paraît clair : enquêter sur les personnes déjà inculpées par le premier juge. Le supplément d'information requis ne concernait que ces dernières. Dès lors, le rapport de supplément d'information ne pouvait viser que les personnes inculpées, et non des personnes étrangères à cette enquête partielle et limitée.

Le rapport élaboré par le juge enquêteur désigné ne pouvait lier que les personnes nommément visées et clairement identifiées dans le mandat de la cour. Il paraît donc juridiquement discutable que le juge enquêteur, mandaté par la cour, outrepassé les limites du mandat qui lui a été confié et décide, de sa propre initiative, d'inculper des personnes étrangères à cette instruction, dont l'objet était de clarifier la situation des personnes déjà inculpées par le premier juge.

Le rapport de supplément d'information ordonné par la cour et dressé par le juge enquêteur apparaît ainsi comme un usage excessif du mandat qui lui a été confié. Aucune nouvelle procédure n'a été engagée par la cour, puisque celle-ci n'a pas infirmé l'ordonnance du premier juge. Force est donc de constater non seulement une violation du mandat confié au juge, mais aussi une extension irrégulière de l'ordonnance précédente.

Comme le précisait le mandat conféré au juge enquêteur par la cour d'appel, son rôle consistait à clarifier les faits et à rechercher des informations complémentaires en lien avec les personnes déjà inculpées, en vue de la manifestation de la vérité. Par conséquent, pour qu'une telle enquête puisse viser d'autres personnes, notamment M. Michel Patrick Boisvert, Julcène Édouard et Michelet

Comeau, il aurait fallu, selon cette analyse, reprendre la procédure depuis son origine, en recherchant à nouveau

Le principe de double degré de juridiction négligé

Lorsqu'une personne est inculpée en appel à la suite d'une reprise complète de la procédure par la cour, elle perd la possibilité de faire réexaminer son dossier par une juridiction supérieure statuant à nouveau sur les faits. Une telle situation complique considérablement la position de l'inculpé, qui ne dispose alors plus que du pourvoi en cassation, dès lors qu'il ne peut interjeter appel contre une décision d'inculpation rendue par la cour d'appel elle-même. Or, la Cour de cassation ne constitue pas un troisième degré de juridiction : elle ne réexamine pas les faits de la cause, mais vérifie seulement si le droit a été correctement appliqué par les juridictions inférieures.

L'absence, pour le justiciable, de cette seconde possibilité de faire réexaminer sa situation devant une juridiction supérieure est de nature à porter atteinte à son droit à un procès juste et équitable. Le principe du double degré de juridiction procède, en effet, d'une logique de contrôle juridictionnel des décisions de justice. Il est consacré tant par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, en son article 14, paragraphe 5, que par la Convention américaine relative aux droits de l'homme, en son article 8, paragraphe 2, alinéa h, deux instruments auxquels Haïti est partie. Il convient en outre de souligner que, dans un tel cas, le pourvoi en cassation n'est pas suspensif. Ces nouveaux inculpés courent donc le risque d'être privés de liberté avant même leur procès, ce qui

Le blanchiment d'argent n'a pas été prouvé

S'agissant maintenant de la question du blanchiment des capitaux, il convient de rappeler que cette infraction peut être commise pour son propre compte ou pour le compte d'autrui. Le blanchiment d'argent est une infraction pénale consistant à dissimuler l'origine illicite de fonds afin de leur conférer une apparence de licéité. Il suppose ainsi l'existence d'avoir issus d'une activité criminelle préalable.

En ce sens, il s'agit d'une infraction dérivée, ou sous-jacente à une autre infraction principale. Dès lors, il paraît juridiquement contestable d'inculper M. Michel Patrick Boisvert, Julcène Édouard et Michelet Comeau si le supplément d'information ordonné par la cour ne permet

les indices susceptibles de justifier, ou non, la tenue d'un procès.

pourrait constituer une atteinte arbitraire à leurs droits et libertés.

La cour d'appel, en tant que juridiction du second degré, permet en principe aux parties à un procès de contester une première décision de justice en sollicitant son réexamen. Or, M. Michel Patrick Boisvert, Julcène Édouard et Michelet Comeau n'ont pas été interrogés par le juge d'instruction initialement chargé du dossier. Certes, la cour d'appel avait compétence pour remettre en cause la validité de l'ordonnance rendue par le juge du premier degré ; toutefois, elle ne l'a pas fait, comme l'atteste le mandat qu'elle a conféré au juge désigné. Elle s'est bornée à ordonner la collecte de données additionnelles afin de compléter et de préciser la procédure déjà engagée. C'est dans cette perspective qu'elle a recouru à des travaux d'expertise destinés à éclairer les faits ayant conduit à l'inculpation des personnes déjà visées par la procédure.

Compte tenu de ces considérations, à la fois théoriques et pratiques, et dès lors qu'il s'agit ici des droits et libertés de citoyens, la cour d'appel ne devrait pas, dans sa délibération, prononcer l'inculpation de ces personnes. Les raisons juridiques exposées dans la présente analyse militent en faveur d'une décision conforme à la loi et respectueuse des garanties fondamentales de la procédure.

ni de remonter à la source des sommes qu'ils détenaient, ni d'établir le caractère suspect ou illicite de leur origine.

Il importe de souligner que le blanchiment d'argent ne constitue pas, en principe, une infraction totalement autonome dans son fondement matériel. Il s'inscrit généralement dans le prolongement d'infractions antérieures telles que le trafic de stupéfiants, le trafic d'armes ou d'autres formes de criminalité organisée. Le rapport de supplément d'information devrait donc nécessairement rechercher l'infraction préalable à l'origine des fonds litigieux. À défaut d'un lien direct entre ces personnes et les autres inculpés de l'affaire, ou à défaut d'éléments sérieux permettant de rattacher les fonds à une activité criminelle déterminée, il y aurait lieu

de craindre une appréciation insuffisamment rigoureuse du dossier.

Toute légèreté dans le traitement d'une affaire aussi importante pour la République risquerait d'entraîner une déconsidération de la cour. Nul n'a intérêt à voir nos institutions s'affaiblir ou perdre leur crédibilité. Dans cette affaire, comme dans toutes les affaires similaires, la cour d'appel de Port-au-Prince doit veiller à maintenir un juste équilibre entre la protection des libertés individuelles et les impératifs de sécurité publique. L'inculpation de ces citoyens, au regard tant de la procédure adoptée que du mandat conféré à l'honorable juge Noé Pierre-Louis Massillon, semble procéder d'une lecture restrictive, voire incomplète, du principe du double degré de juridiction.

L'acte d'inculpation doit revêtir la forme d'une décision juridictionnelle. L'honorable juge Massillon est, certes, un magistrat intellectuellement compétent ; toutefois, la loi ne lui confère pas le pouvoir de décider seul de l'inculpation des personnes susmentionnées. Le principe de collégialité impose aux honorables juges de la cour d'appel de délibérer ensemble, et non de laisser un juge unique se prononcer isolément sur une question aussi grave. Le droit est, fondamentalement, une affaire de contrôle. À cet égard, le principe du double degré de juridiction, consacré tant par les conventions internationales que par les lois haïtiennes, permet aux juridictions supérieures de réviser les décisions rendues

par les juridictions inférieures afin d'en garantir le caractère raisonnable et la conformité au droit.

Enfin, en ce qui concerne les infractions à la fois complexes et connexes, telles que le blanchiment des capitaux, leur traitement appelle une approche procédurale cohérente et unifiée. On ne peut inculper une personne du chef de blanchiment des capitaux sans rattacher cette accusation à l'infraction principale dont proviennent les fonds en cause. Il appartient dès lors à la cour d'appel d'identifier, avec toute la rigueur requise, les auteurs, coauteurs et complices éventuellement impliqués dans l'ensemble de l'opération délictueuse.

Ainsi, en dernière analyse, il convient de s'interroger sur le point de savoir si, en matière de protection des libertés individuelles et d'habeas corpus, une compétence que l'article 26-2 de la Constitution de 1987 attribue expressément au doyen du tribunal de première instance, en tant que garant contre l'arbitraire, peut être dévolue à la Cour d'appel par application du principe du double degré de juridiction.

Sonet Saint-Louis av

Professeur de droit constitutionnel et de méthodologie avancée de la recherche juridique à la faculté de droit et des sciences économiques de l'université d'État d'Haïti.

Professeur de philosophie

Université du Québec à Montréal

Montréal, ce 8 avril 2026

Email : sonet.saintlouis@gmail.com

Tel : 2635580083/509-44073580

HAITI-ESPOIR :
IDENTIFIER LES PROBLÈMES ;
DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES ;
RECHERCHER LEURS CAUSES ;
SENSIBILISER LES GENS ;
ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS !

GÉNÉRIQUE

Directeur Général
Me. Jean Hénoc Faroul

Rédacteur en Chef
Me. Jean Hénoc Faroul

**Secrétaire de
Rédaction**
Me. Jean Hénoc Faroul

Rédaction
Mutchi Obas
Alex Calas
Ing. Moïse Charles
Ing. Yves Junior Vancol
Me. Manfred Siméon
Me. Jean Hénoc Faroul
Bernadel Joseph
Jean Gustave Molin

Promotion
Alex Calas

Reporter
Thomas Goldy

**Responsables de
Publicité**
Jean Robert Lhérisson
Eder Rosier

Marketing et distribution
Jean Eudes Pierre Jean

Art graphique
Alexis Jean Billy.

La position du Mouvement Haïtien de Sauvetage National



Sauveur Pierre Etienne Pierre

Cette réalité politique impose à l'ensemble des acteurs nationaux, en particulier aux forces souverainistes, une réflexion approfondie sur l'opportunité — ou non — d'une réforme constitutionnelle, ainsi que sur les intérêts cachés susceptibles de sous-tendre un tel projet.

Position du MOHSANA

À l'aube du 40^e anniversaire de la Loi-mère de la République d'Haïti en 2027, le MOHSANA a jugé nécessaire d'engager des échanges avec divers acteurs de la société sur cette question fondamentale. À l'issue des discussions, le mouvement croit opportun de fixer sa position par rapport aux velléités exprimées par certains secteurs en faveur d'une nouvelle Constitution.

L'histoire politique haïtienne montre que les réformes constitutionnelles entreprises en période de crise tendent à accroître l'instabilité. La crise actuelle, se demande le MOHSANA, relève-t-elle d'un déficit de normes constitutionnelles ou d'un problème récurrent de gouvernance, de volonté politique et d'éthique publique, dans un contexte marqué par des atteintes persistantes à la souveraineté nationale ?

Contrairement à une opinion largement répandue, la Constitution de 1987 ne saurait être qualifiée d'inapplicable. Les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre relèvent moins de ses dispositions que d'un choix politique implicite de non-application. Ce choix s'est manifesté, au fil du temps, par diverses stratégies d'évitement, telles que le contournement ou le parasitage des institutions, le recours récurrent à des régimes d'exception, ainsi que l'absence prolongée de lois

Le 29 mars 2026, le Mouvement haïtien de sauvetage national (MOHSANA) a soufflé sa première bougie, dans un contexte caractérisé par une crise sociopolitique multidimensionnelle. Cette date symbolique marque également le **39^e anniversaire de la Constitution de 1987**.

Il convient de rappeler que cette Constitution a été conquise de haute lutte par le peuple haïtien, après 29 ans de dictature des Duvalier. Elle constitue l'une des rares victoires des masses populaires sur un establishment composé d'oligarchies nationales et de puissances internationales.

Le refus systématique de ces deux secteurs d'appliquer cette Constitution — notamment à travers des pratiques et des actes de déstabilisation répétés — a conduit à une confusion institutionnelle profonde, plaçant l'État au fond d'un gouffre dont il peine à sortir. Ironie de l'histoire, ce sont aujourd'hui encore ces mêmes secteurs qui se mobilisent pour promouvoir l'amendement ou le remplacement de la Constitution.

d'application indispensables à son effectivité.

Dans ce contexte, toute initiative de réforme constitutionnelle doit être précédée d'une clarification fondamentale sur le projet de société qu'elle prétend traduire juridiquement. Engager un tel processus, socialement coûteux et politiquement risqué, sans consensus clair ni débat national inclusif, ne saurait constituer une réponse aux dysfonctionnements structurels du pays. Au contraire, un changement de Constitution mené dans ces conditions risquerait de déplacer ou d'aggraver les problèmes plutôt que de les résoudre. Cette préoccupation est d'autant plus vive que le gouvernement de transition actuel semble vouloir s'engager dans ce processus sans mandat populaire ni légitimité politique formelle.

Le MOHSANA estime que la Constitution de 1987, bien que perfectible, contient déjà les dispositions nécessaires à la stabilisation institutionnelle, à condition qu'elle soit appliquée pleinement, loyalement et dans son esprit. Dès lors, la priorité immédiate doit porter sur le renforcement des institutions, l'amélioration de la gouvernance et l'opérationnalisation effective du cadre constitutionnel existant.

Page suivante

Conditions préalables à toute réforme constitutionnelle

Le MOHSANA considère que toute démarche visant une réforme constitutionnelle ne peut être envisagée qu'à la condition préalable d'un retour effectif à l'ordre constitutionnel et au fonctionnement normal des institutions publiques. Ce rétablissement constitue le socle minimal de légitimité sans lequel aucune réforme fondamentale ne saurait produire d'effets durables.

Dans cette perspective, la tenue d'élections libres, crédibles et inclusives apparaît indispensable afin de permettre l'émergence d'autorités investies d'un mandat populaire clair, seules à même de porter un processus constitutionnel légitime. Toutefois, cette exigence

électorale ne peut être dissociée de l'existence d'un environnement sécuritaire suffisamment stable garantissant la participation réelle et sans contrainte des citoyennes et des citoyens.

Par ailleurs, le MOHSANA insiste sur la nécessité d'organiser un débat national transparent, inclusif et souverain, permettant à l'ensemble des forces vives de la nation de délibérer sur les fondements, les objectifs et les implications d'une éventuelle réforme constitutionnelle. Un tel débat constitue une condition essentielle pour assurer l'appropriation populaire du processus.

Recommandations du MOHSANA

Fort de ces considérations, le MOHSANA propose de :

- **M**ettre fin au système d'exception politique qui caractérise le pays depuis plus de deux décennies ;
- **C**œuvrer à la restauration des conditions sécuritaires minimales, indispensables à tout processus démocratique crédible ;
- **O**rganiser des élections libres et démocratiques pour renouveler le personnel politique à tous les échelons du pays ;
- **É**laborer et adopter les lois d'application nécessaires à la mise en œuvre intégrale de la Constitution de 1987 ;
- **D**évelopper des politiques publiques fondées sur les dispositions constitutionnelles, afin de sortir le pays du marasme actuel ;
- **F**aire fonctionner pleinement les règles du jeu démocratique, notamment en assurant le renouvellement régulier du personnel politique ;
- **M**ettre en place un cadre national de dialogue inclusif, associant les forces vives de la nation (universités, organisations sociales, secteur privé, diaspora, femmes, jeunes, etc.) ;
- **R**éaliser un audit institutionnel visant à identifier les blocages structurels dans l'application de la Constitution ;
- **G**arantir la séparation effective des pouvoirs et le respect des contre-pouvoirs.

Le MOHSANA rappelle que la Constitution est d'abord l'expression d'un pacte social et politique fondé sur les luttes historiques du peuple haïtien. Toute tentative de la modifier en dehors de ce cadre constitue une remise en cause de ces acquis fondamentaux. En conséquence, le MOHSANA dénonce toute tentative de mise en péril de la souveraineté nationale, notamment lorsque des projets de réforme constitutionnelle visent à enchâsser dans la Loi-mère la mise sous tutelle du pays.

Pour le Comité exécutif du MOHSANA :

Francklin Benjamin

Nancy Edouard

Roberson Edouard

Sauveur Pierre Etienne Pierre

Michelot Jean-Claude

Gepsie Métellus

William Toussaint



Magazine « Haïti-Espoir »

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir

Phone: +509 34751155/56220262 /3639 5588

HAITI-ESPOIR



“HAITI-ESPOIR” est une revue hebdomadaire de l’actualité nationale et internationale, qui analyse de manière scientifique et indépendante les faits majeurs de la vie économique, politique, sociale et culturelle d’Haïti et du Monde. La finalité, c’est d’apporter sa pierre à la reconstruction d’Haïti, ce pays fondé en 1804 au terme de la lutte menée par les grands émancipateurs Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et le “libertador” Alexandre Pétion, et qui se trouve aujourd’hui au fond de l’abîme.

Nos articles et réflexions sont rédigés par de vrais professionnels des sciences sociales et humaines, toujours guidés par l’éthique, la neutralité et l’objectivité. Ce qui rend le travail ardu, austère, mais de qualité. La facilité passe, mais l’austérité demeure.

Nous partageons le magazine online et des fois en dur gratuitement à un large public qui a fini par nous adopter. Chaque semaine notre lectorat attend impatiemment la dernière parution de “HAITI-ESPOIR” qui informe et éduque. Et nous prenons bien soin de ne pas leur fausser compagnie, peu importe les difficultés.

Si vous aimez notre travail ; encouragez-nous ! Votre aide nous permettra de faire encore plus : mieux vous informer, mieux vous aider à comprendre les dessous des événements qui affectent votre vie quotidienne. Ceci est assez important ! << *Felix, qui potuit rerum cognoscere causas !*>> << *Heureux, celui qui a pu pénétrer la raison des choses.*>>, dit la langue de Virgile.

Compte en Gourde de “HAITI-ESPOIR” : 4260-000410.

Compte en USD de “HAITI-ESPOIR” : 4261-000169.

Banque Nationale de Crédit ou BNC.

Merci !

“HAITI-ESPOIR” is a weekly review of national and international news, offering a scientific and independent analysis of major economic, political, social, and cultural events in Haiti and around the world. Its aim is to contribute to the reconstruction of Haïti; a country founded in 1804 following the struggle led by the great emancipators Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines, and the "libertador" Alexandre Pétion, and which today finds itself in dire straits.

True professionals in the social sciences and humanities, always guided by ethics, neutrality, and objectivity, write our articles and reflections. This makes the work arduous, rigorous, but ultimately of high quality. Ease may pass, but rigor remains. We share the magazine online and sometimes in print, free of charge, with a wide audience that has come to embrace us. Every week, our readership eagerly awaits the latest issue of "HAITI-ESPOIR," which informs and educates. And we take great care not to let them down, no matter the difficulties.

If you appreciate our work, encourage us! Your support will allow us to do even more: to better inform you, to better help you understand the underlying causes of events that affect your daily life. This is quite important! "Felix, qui potuit rerum cognoscere causas!" "Blessed is he who has been able to understand the reasons behind things," says the language of Virgil.

"HAITI-ESPOIR" account in Gourde: 4260-000410.

"HAITI-ESPOIR" account in USD: 4261-000169.

“Banque Nationale de Crédit” or “BNC” (a bank in Haiti).

Thank you!